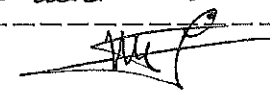
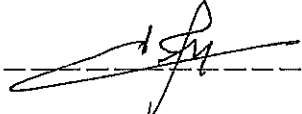
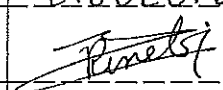


N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
Quantitas LCE	M ^{me} ...	Le 23/12/2020 à 9h * édiennes existantes ; 3 faces à ma maison, 4 sur le côté
①	M ^{lle} Daugras Julie 9 rue du Bibot Lusseau 17380 Landes	* nuisance sonore, même portes et fenêtres fermées * pollution visuelle (affreux, nous rapporte rien en énergie ni financièrement * problème TV (nouvelle installation à mes frais (110€) et problème téléphone plus de réception * distance de ma maison - de 800 m pour celles existantes * courriers et mails des responsables qui restent sans réponses de leur part (FABIEN VIARD / CEDRIC LALLE)
		* été 2018 et 2019 on m'a mis des micro pour les nuisances sonores dans mon jardin. ETE pas de vent, de pluie cela m'a servi à rien. Je devais avoir les résultats je m'ai rien eu 23/01/2020 j'attend toujours. * perte financière de ma maison <u>CONCLUSION</u> avec 7 édiennes existantes ci-dessus problèmes cités. <u>STOP</u> au parc édiennes. nous en avons marre. <u>La commune de Courant si il en a elle</u> tant, pourquoi pas les mettrent chez vous de l'autre côté... [STOP EOLIENNES] 23/01/2020
②	M ^r et M ^{me} ROCHE XAVIER 2 rue du Bibot Lusseau 17380 Landes	* BEAUCOUP TROP PRES de NOIRE VILLAGE * MULTIPLES NUISANCES (Bruit des PALLS MAUVAISES RECEPTION TELE PORTABLE) * PRIX DES MAISONS - 30% * POLLUTION VISUELLE

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
	ROCHE XAVIER SUITE	DEMANDE ANNULATION E3 TROP PRES
③	M et M. ROBIERT 1, Rue de la Prairie 17330 LOZAY	Demande l'annulation de la E7 trop près de LOZAY.
④	NAZOT Denis 40 Rue St Jean 17330 COURANT	Je ne suis pas d'accord avec l'emplacement de nouvelles éoliennes, beaucoup trop pour notre petite commune. En espérant que cela soit reporté un peu plus que de précédentes 
⑤	LEBROS Martine 1, Rue des FUGUEUX 17330 COURANT	STOP à l'implantation d'éoliennes M. Lebrun
⑥	LEBROS ANDRÉ Courants	TROP c'est TROP 
⑦	REVELIER Emmanuelle 27 Rue St Martin LIGUEUIL 	Ça défigure le paysage, ce n'est pas possible d'installer un village, des villages ... STOP Il y en a assez. Surtout NON à E1 et E2.

Sujet : [INTERNET] implantation éoliennes Courant

De : Lionel <lionelguillaume@orange.fr>

Date : 24/01/2020 08:32

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, Danielle PUGLIESE <daniellepugliese@orange.fr>

Monsieur le Préfet,

Je me suis rendu hier matin, jeudi 23 janvier, en mairie de Courant (17) afin de rencontrer le commissaire chargé d'étudier le projet d'implantation des 4 nouvelles éoliennes sur le territoire de ce village et donner mon avis (projet de COURANT de juillet 2019)

Je ne suis absolument pas contre les éoliennes qui représentent une alternative incontournable pour le remplacement de l'utilisation des énergies fossiles.

Cependant il est indispensable de prendre en compte les perturbations importantes liées à ces implantations quand celles ci sont trop près des habitations. Ce sera le cas pour l'éolienne E3 se trouvant à peu près à 700 m de notre village.

Le plus sage, afin d'éviter toutes nuisances, serait de supprimer purement et simplement l'installation de la E3 ou tout au moins de la déplacer beaucoup plus loin, en dehors des habitations. La norme allemande prévoit une distance minimum de 1000 m entre les éoliennes et les habitations les plus proches.

Je signale que nous entendons très souvent le bruit généré par le parc éolien déjà implanté au dessus de Lusseau, avant Courant, il me semble très gênant d'ajouter encore de nouvelles nuisances, sans parler de la mauvaise réception de la télévision et des radios.

Je vous remercie, d'avance pour l'intérêt que vous porterez à ma requête. Je compte sur votre compréhension pour ce dossier et suis certain que vous entendrez mes arguments, qui je le sais sont partagés par nombre d'habitants de Lusseau

Recevez Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Lionel GUILLAUME

1 chemin des Mottes

LUSSEAU

17380 LANDES

Sujet : [INTERNET] Projet parc Eolien commune de COURANT (juillet 2019)

De : Danielle PUGLIESE <daniellepugliese@orange.fr>

Date : 24/01/2020 12:20

Pour : prefecture charente maritime environnement <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je me suis rendue le 23 Janvier 2020 en mairie de Courant (17) afin de donner mon avis sur le plan éolien qui devrait être implanté (**projet de COURANT -17 - de juillet 2019**)

Je ne suis absolument pas contre les Éoliennes qui représentent une alternative incontournable pour le remplacement de l'utilisation des énergies fossiles.

Cependant il est indispensable de prendre en compte les perturbations importantes liées à ces implantations quand celles ci sont trop près des habitations. Ce sera le cas pour **l'éolienne E3 se trouvant à peu près à 700 m de notre village.**

Le plus sage, afin d'éviter toutes nuisances, serait de supprimer purement et simplement l'installation de la **E3** ou tout au moins de la déplacer beaucoup plus loin, en dehors des habitations.

La norme allemande prévoit une distance minimum de 1000 m entre les éoliennes et les habitations les plus proches.

Je signale que nous entendons très souvent le bruit généré par le parc éolien déjà implanté au dessus de **Lusseau**, avant **Courant**, il me semble très gênant d'ajouter encore de nouvelles nuisances, sans parler de la mauvais réception de la télévision et des radios.

Je compte sur votre aide pour ce dossier et suis certaine que vous entendrez et comprendrez nos arguments.

Recevez Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

*Danielle PUGLIESE
1b chemin des mottes
lieu dit LUSSEAU*

17380 LANDES

10

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour un projet de parc éolien sur la commune de Courant
De : Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>
Date : 25/01/2020 13:24
Pour : EnquetePublique17Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Pourquoi je suis contre.

Une production électrique intermittente et aléatoire.

Le premier but de l'éolien industriel est de produire de l'électricité. Lorsqu'il n'y a pas de vent, ces machines ne fonctionnent pas. C'est particulièrement grave quand les pics de consommation se produisent en plein été lorsqu'il fait très chaud et en plein hiver lorsqu'il fait très froid. C'est au moment où la population a le plus grand besoin d'électricité que l'éolien très intermittent et aléatoire ne fonctionne pas. En revanche lorsqu'il y a trop de vent, il faut parfois arrêter les éoliennes. Lorsque les éoliennes fonctionnent, c'est souvent au moment où les besoins sont moindres, ce qui pose des problèmes de saturation du réseau et de connexion à E.D.F.

Une technique archaïque qui handicape les véritables perspectives énergétiques.

Nous vivons une époque extraordinaire de recherche et de mutation de la production d'électricité et d'énergie.

Les vrais vecteurs de production d'énergie du futur sont le solaire même si le photovoltaïque, l'hydrogène, les mers et les océans, les bio-carburants de la 3^{ème} génération, la biomasse et la méthanisation au plan local et les économies d'énergie.

Comparativement, l'éolien, même avec des machines de 150/ 180/200 m de haut, apparaît comme une technique rétrograde voire archaïque.

En revanche toutes les ressources financières qui se déversent dans l'éolien

font

défaut à ces techniques du futur ce qui handicape la recherche qui permettrait

de les

promouvoir.

Les risques pour la santé du fait de machines trop proches :

Un projet de parc éolien industriel présente des risques pour la santé (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien). Or l'Académie de Médecine recommande depuis plus de dix ans une distance minimum entre les habitations et les éoliennes (Confirmé par un rapport récent). Malgré cette réglementation, alors que la hauteur des mâts passe à 150/180 mètres et promet d'être supérieure dans un avenir proche, la réglementation française est restée la même et n'impose qu'une distance minimum de 500 mètres, bien que le principe de précaution figure dans la Constitution.

27/01/2020 15:36

10-A
Pollution atmosphérique

En cas d'absence de vent, il faudra recourir à d'autres énergies fossiles (exemple charbon et lignite en Allemagne, gaz en Espagne) et par conséquent de la pollution.

Une pollution visuelle obsédante :

La pollution visuelle (150/180 mètres de haut soit la moitié de la tour Eiffel), les effets stroboscopiques des pâles qui tournent devant le soleil, les lumières clignotantes de jour et de nuit sont les situations décrites par les riverains de l'éolien.

Un patrimoine dégradé :

L'implantation d'éoliennes industrielles ne peut que porter atteinte au très riche patrimoine architectural, culturel et paysager de la Charente Maritime, qu'il s'agisse de sites ou monuments inscrits ou classés ou tout simplement du simple patrimoine local très abondant dans notre région.

Urbanisme :

Outre le fait que la construction d'éoliennes est incompatible avec bon nombre de P.L.U. ou de cartes communales déjà adoptées, ce serait un frein pour les constructions neuves. Dans une commune, qui voudrait construire à proximité d'une ou de plusieurs éoliennes ? Comme ce sont essentiellement les jeunes qui construisent de nouvelles maisons, cela rejaillirait sur la démographie, dans un département très rural, où la population est déjà vieillissante.

Une menace pour le tourisme :

La Charente Maritime est une terre de tourisme. C'est sa première activité économique. C'est particulièrement vrai dans le cas de notre département qui compte de nombreux gîtes et chambres d'hôtes.

Quoique prétendent les promoteurs l'implantation et, dans le futur, la prolifération de parcs éoliens qui sont des sites industriels ne pourront que porter un coup sévère à l'attrait touristique de la région. Peu de gens ont envie de passer des vacances à proximité d'éoliennes industrielles.

Des perspectives problématiques pour l'emploi :

Les éoliennes terrestres étant principalement fabriquées à l'étranger, peu d'emplois seront créés sauf pour la maintenance (télésurveillance), et ce ne seront pas des

emplois locaux (excepté peut être en sous-traitance au moment de l'installation).

La baisse de la valeur de l'immobilier :

La présence d'éoliennes à proximité d'une habitation entraînerait une dépréciation significative de l'immobilier, voire des maisons invendables. Qui voudra acheter une habitation proche des éoliennes ? Nous avons déjà observé des cas de désistement du fait du projet qui nous préoccupe.

La division du tissu social :

Avant même le commencement et la moindre réalisation, dans toutes les communes où existe un projet d'implantation d'éoliennes, on assiste à la division des populations entre les partisans et les opposants parfois au sein de la même famille.

Le propriétaire d'une maison qui ne veut pas d'éolienne et souhaite vivre tranquille peut se voir imposer un parc éolien à 500 mètres sans pouvoir s'y opposer parce qu'un voisin aura signé une promesse de bail sans égard pour lui.

Une affaire purement financière de subventions et de retours juteux sur investissements pour les promoteurs et les investisseurs :

Les opérateurs bénéficient du tarif de rachat très avantageux de 82 cts le kWh et autres avantages fiscaux. Cela devient une pure affaire financière subie par le consommateur qui payent la C.S.P.E. via leur facture d'électricité. D'autre part, E.D.F a déjà annoncé qu'il faudrait financer de nouvelles lignes de transport et que les tarifs seraient augmentés. Bien que condamné par le Conseil d'Etat et la Cour Européenne de Justice, ce tarif a de nouveau été adopté par décret (et à nouveau contesté par des fédérations nationales d'associations). Il fait aujourd'hui l'objet de recours contentieux auprès de l'Etat de la part de particuliers qui accusent celui-ci de leur imposer une taxe de manière illégale.

Les seuls vrais bénéficiaires de l'éolien industriel sont les promoteurs, souvent étrangers, et les investisseurs qui bénéficient de juteux retours sur investissement.

Des baux emphytéotiques qui peuvent présenter des dangers pour les propriétaires :

Des sociétés nouvellement créées de petite taille, filiales de grands groupes promettent des montants de locations très élevés aux propriétaires des terrains concernés pour qui il y a un effet d'aubaine dans le cadre de baux qui peuvent aller jusqu'à 40 ans. Or ces sociétés peuvent changer de propriétaire. Les éoliennes peuvent également se vendre. Le démantèlement des éoliennes tous les 15 à 20 ans incombera aux propriétaires en cas de défaillance de ces sociétés.

Des avantages fiscaux illusoire pour les collectivités ? :

De la même manière, les promoteurs font miroiter de réelles rentrées fiscales aux collectivités locales (I.F.E.R., Contribution Economique Territoriale) tout en oubliant de préciser que si l'immobilier chute, c'est un manque à gagner pour le département (T.P.F.), si une maison n'est plus occupée, c'est la Taxe d'Habitation pour la commune ou la Communauté de Communes qui fera défaut et s'il n'y a plus de nouvelles constructions, c'est non seulement la Taxe d'Habitation mais également le Foncier Bâti qui ne rentreront plus dans les caisses des collectivités locales.

Scandales financiers et prises illégales d'intérêts, un fait national avéré :

Il faut rappeler tous les scandales financiers liés à l'éolien et dénoncés depuis longtemps par les fédérations d'associations et les prises illégales d'intérêts, qui donnent lieu à de lourdes condamnations au point d'émouvoir l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Une région de l'Aunis et des Vals de Saintonge envahit par les parcs éoliens.

Ci joint le bilan des parcs en fonctionnement, en cours d'installation, en instruction, ou en projet.

Une catastrophe paysagère, environnementale et économique.

Très cordialement

Michel Broncard

Président de l'association Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge

— Pièces jointes : —

Point sur les parcs éoliens en Charente Maritime 20-01-2020.docx

30 octets

20/01/2020 - Parcs éoliens en Aunis, Saintonge et Haute Saintonge

Parcs installés en fonctionnement.

- St Crépin : 6 machines (9 MW)
- Bernay Saint Martin : 8 machines (12 MW)
- Péré : 4 machines (8 MW)
- La Bénate : 6 machines (12 MW)
- Bignay – Mazeray : 5 machines (12 MW)
- Saint Mandé sur Brédoire : 6 machines (12 MW)
- Les Nouillers : 5 machines (10 MW)
- Migré : 5 machines (10 MW)
- Archingeay : 4 machines (8 MW)
- Marsais : 8 machines (20 MW)
- Saint Jean de Liversay/Ferrières : 9 machines (18MW)
- Saint Pierre de Juillers : 5 machines : (12 MW)
- Longèves : 3 machines (7MW)
- Nachamps-Courant : 7 machines (10MW)
- St Félix : 9 machines (26 MW)
- Landrais / Chambon 3 machines (9 MW)

93 machines

Parcs autorisés qui vont se construire.

- Antézant /Saint Pardout 4 machines (18 MW)
- Chantemerle sur la soie/Torxé : 6 machines (20 MW)
- Varaize : 4 machines (12 MW)
- Villeneuve La Comtesse/ Coivert : 6 machines (12 MW)
- Villeneuve La Comtesse/ Vergné : 7 machines (12 MW)
- St Loup de Saintonge : 4 machines (12 MW) **Recours**
- La Brousse - Bagnizeau : 7 machines (21 MW) **Recours**
- Les Touches de Périgny/Gilbourne : 9 machines (27 MW)
- Messac : 4 machines (12 MW) **Recours**
- Forges : 8 machines – (24 MW) **Recours**
- BernayStMartin/Breuil la Réorte/Puyrolland : 8 machines(24MW)
- Haimps/Massac : 4 machines (12 MW)

71 machines

Parcs en cours d'instruction

- Voissay : 5 machines (12 MW) (refusé) (recours du promoteur.)
- Nieul le Virouil-Allas Bocage : 6 machines (?MW) **(Refusé)** recours promoteur
- Saint Ciers – Saint Germain : 9 machines de Vibrac (? MW) **(Refusé)** recours
- Cherbonnières : 6 machines (10 MW) **(EP)**
- St Jean de Liversay : 5 machines (15 MW) **(EP)**
- Puy du Lac ; 8 machines (24 MW)

- Villeneuve La Comtesse/Vergné (Pré René) : 5 machines (8MW) Projet Volkswind
- Chambon – Puyravault : 12 machines (36MW) (EP)
- Les Eduts : 9 machines (25 MW) (EP)
- Varzay : 4 machines (12 MW) (EP)
- Saint Mard : 4 Machines (12 MW) (EP)
- Halmips/Massac : 4 machines (12MW) (EP)
- Cram-Chaban : 6 machines (18 MW) (EP)
- Gourvilette : 4 machines (12MW) (EP)
- Romazières/Saleignes : 8 machines (24 MW) (EP)
- Vervant/Les églises d'Argenteuil : 11 machines (33 MW) (EP)
- Genouillé : 3 machines (7MW) (EP)
- Courant : 7 machines (21MW) (EP)
- Bernay- Parancay : 2 machines (6MW) (EP)

118 machines

Parcs en projet

- Doeuil sur le Mignon : 7 machines (MW ?)
- Saint Georges du Bois : 7 machines (21MW)
- Cîré d'Aunis/Ardillères : 8 Machines (24 MW)
- Saint Germain de Marencennes : 6 machines (15MW)
- Loiré sur Nie (projet en cours) (3)
- Nuauillé d'Aunis : 4 machines (en projet)
- St Georges de Longuepierre – Projet voté (4)
- Asnières le Giraud - Nantillé - Ste Même : 6/8 machines (MW)
- Anals : 6 machines (18MW)
- Nachamps : 3 machines (9MW) (agrandissement du parc existant)
- Seigné : 4 machines
- Epargnes : 5 machines projet WKN
- St Sauveur d'Aunis : 16 machines
- St Séverin sur Boutonne : 4 machines (12 MW)
- Bouhet : 3 machines
- Virson : 5 machines
- Saint Médard d'Aunis : 5 machines (? W)
- Saint Saturnin du Bois : 3 machines (12 MW)
- Montroy : 6 machines (18MW)
- Longèves : 3 machines (agrandissement du parc existant)
- La Jarne/Croix Chapeau : 3 machines 10 MW)
- St Vivien : 3 machines (10 MW)
- La Jarrie Audouin : 8 machines (20 MW) Projet Nordex
- St Gemme/ Balanzac : 5 machines (15 MW) Projet WPD
- St Georges des Coteaux : Projet ?
- Nieul Les Saintes : Projet ?

- St Médard d'Aunis : 8 machines (Saméole) (24 MW)
- St Médard d'Aunis/Ste Soulle : 8 machines (24 MW) (Eolise)
- La Jarrie/Puyvineux : 3 machines(Eolise)
- Andilly : projet Valorem : 5 machines
- Estuaire de la Gironde : 40 machines (environ)
(environ)

219 Machines

Total : 501 éoliennes

Sujet : [INTERNET] Enquête publique de COURANT (17)

De : Tanguy LEVESQUE <talev@vestas.com>

Date : 27/01/2020 16:40

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur

Veillez trouver en pièce jointe notre contribution à l'enquête publique concernant la FERME EOLIENNE DE
LE BELLE ETOILE.
Restant à votre disposition pour plus informations

Cordialement / Yours faithfully

Tanguy LEVESQUE
Sales Director

Vestas Mediterranean

T : +33 1 55 67 97 14

M : +33 6 78 86 96 73

talev@vestas.com

<http://www.vestas.com>

Vestas

Company reg. name: Vestas France SAS.

This e-mail is subject to our e-mail disclaimer statement.

Please refer to www.vestas.com/legal/notice

If you have received this e-mail in error please contact the sender.



Vestas will as part of your communication, interaction and business relationship with us collect and process personal data about you.
You can read more about Vestas' collection and processing of your personal data and your rights as a data subject in our [Privacy Policy](#).

— Pièces jointes : —

Accord principe VESTAS ENERGIE TEAM 27-01-2020 Courant.pdf

30 octets



Ferme éolienne de la belle Etoile

Paris, la Défense le 27-01-2020

Objet : Ferme éolienne de la belle étoile

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La société Ferme éolienne de la belle Etoile a fait le choix d'éoliennes Vestas pour la réalisation du parc éolien composé de 7 éoliennes VESTAS. Notre société est très honorée d'avoir été retenue et nous mettrons tout en œuvre pour que la construction et l'exploitation de ce nouveau parc éolien dans le département de la Charente Maritime se déroule dans les règles de l'art, en concertation avec les riverains et en garantissant le respect de l'environnement et de la sécurité. En effet, il est envisagé que la société Ferme Eolienne de La Belle Etoile confie la maintenance de ce parc éolien à notre société.

Vestas France a son siège national dans l'Hérault et emploie en France plus de 470 personnes sur tout le territoire Français. Ce nouveau parc éolien en projet sur la commune de Courant renforcera l'activité de notre société et contribuera ainsi à la création de nouveaux emplois pour la construction et aussi la maintenance du parc. En effet, notre centre de maintenance basé à NIORT compte à ce jour 32 techniciens, 1 magasinier. Bien entendu ce sont des emplois durables et non délocalisables.

L'éolien est une chance pour notre pays et a fortiori pour ce département de créer de nouveaux emplois tout en produisant de l'énergie renouvelable et sans émission de CO2. C'est pour cela que je souhaite vous faire part, Monsieur le Commissaire enquêteur de mon avis très favorable à la réalisation du projet éolien sur la commune de Courant (17). Vestas contractera un contrat de maintenance avec la Ferme éolienne de la Belle Etoile qui pourra couvrir une durée allant jusqu'à vingt ans.

Le contrat de maintenance inclurait les prestations suivantes :

- Maintenance préventive programmée
- Maintenance curative
- Télésurveillance
- Rédaction de rapports mensuels
- Fourniture de pièces détachés et consommables
- Fournitures des outillages et des équipements nécessaires
- Mises à jour et révisions des documents de référence
- Analyse et rapports de pannes
- Gestion et évacuation des déchets
- Maintenance des cellules
- Maintenance du ballastage
- Maintenance du système de surveillance d'usure

Nous attestons également par la présente, que la conclusion d'un contrat de ce type permettra à la Ferme Eolienne de Huisne et Braye un fonctionnement des éoliennes optimisé.
Bien cordialement,


Tanguy LEVESQUE

Directeur des ventes
VESTAS France

Vestas France SAS
770, avenue Alfred Sauvy, Parc de l'Aéroport, 34470 Pérols, France
Tel: +33 4 67 202 202, Fax: +33 4 67 207 899, vestas-france@vestas.com, www.vestas.fr
Capital share: EUR 5,040,000
Company Reg. No.: N. RCS MONTPELLIER B SIRENE 440 849 019
Company Reg. Name: Vestas France SA

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
	ROCHE NAVIER SUIVE	DEMANDE ANNULATION E3 TROP PRES
	H. et H. ROBIERT. 1, Rue de la Mairie 17330 LOZAY	Demande l'annulation de la E7 trop près de LOZAY.
	WAZET Denis 40 Rue St Jean 17330 Courant	Je suis sûr pas d'accord avec l'implantation de nouvelles éoliennes, beaucoup trop pour cette petite commune. En espérant que cela rapporte un peu plus que de années.
	LEGRAS Martine 1, Rue des PEUGUEMENTS 17330 COURANT	STOP à l'implantation d'éoliennes M. Legras
	LEGRAS ANDRÉ Courant	TROP C'EST TROP [Signature]
	BENELIER Emmanuelle 27 Rue St Martin LIGUEUIL	Ça défigure le paysage, ce n'est pas possible d'installer un village, des villages... STOP
	[Signature] Clotilde Lero Ouverture	Il n'en a rien. Surtout NON à E1 et E2. permanence de [Signature]
(12)	Denis Rouault Lusseau 17380 Landes	nuisance visuelle } nuisance sonore } nuisance T.V. F.M. }
		Trop d'éoliennes autour de Lusseau. Il y a désormais des nuisances quelle que soit la direction du vent. Nous n'avons pas été consulté pour le parc éolien Courant Nachamp.

[Signature]

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>Assez, c'est assez. Non à l'éclienne E 3</p> <p>En raison des camions de transport des poteaux et pâles, les chemins sont défoncés et non remis en état. Les routes deviennent très dangereuses. Denis Rouault</p>
13	<p>Françoise Depin 1 Rue des Lavandiers Luzac au Landes</p>	<p>Beaucoup trop d'écliennes dans notre entourage. Il y a trop de nuisances:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nuisances sonores surtout la nuit - nuisances pour une bonne réception de la télévision et des chaînes radio (surtout France Inter) - pollution visuelle. Un paysage totalement dénaturé autour de l'église de Sainte Radegonde. - effets stroboscopiques désagréables lors des promenades niveau routier totalement détérioré par les camions lors des manœuvres des écliennes. <p>Quel sera l'impact de l'implantation des écliennes sur le prix de vente des maisons? Vont-elles perdre de la valeur?</p> <p>Je crois que oui.</p> <p>FDpin</p>

ALAIN BOLFFANDEAU

JANVIER 2020

(4) CHEPNIERS
17 COURANT

SITUATION 680 m de E6 et E7. propt BEL AIR

REFUS ds EOLIENNES à BEL AIR

(*) Les Maisons perdent leur valeur financière.

Le départ des habitants iront en EPHAD
coût 2500 € mensuel soit 30000 €/an
Durée moyenne 10 ans en EPHAD → 300000 €

Valeurs moyennes ds Maisons 300 000 €
dépréciation à 10%
valeur résiduelle 180000 €

C'est un vol manifeste au détriment
des personnes âgées - vulnérables.

(*) une Eolienne de 180 m est un MONSTRUE

Exigences ds associations:
Implantation à une distance
au moins égale à dix fois la hauteur
de la structure pales comprises
soit 1,8 km contre 500 m actuellement
supprimer la colonne E6 et E7



DAUGROIS Éric
6, rue du Bibot
Lusseau
17380 LANDES

A Mr Le Commissaire Enquêteur

Landes le, 28 Janvier 2020

Objet : Implantation des Eoliennes
Commune de Courant (17)

Bonjour,

En préalable, je souhaite vous informer que nous sommes déjà entourés d'éoliennes à savoir 7 juste en périphérie de Lusseau.

Il est bien évident que je m'oppose à la réalisation de ce nouveau site éolien sur la commune de Courant (17).
Pour les motifs suivants :

- 1/ Nous subissons déjà des nuisances sonores dues aux éoliennes qui se trouvent à moins de 900 mètres de mon habitation.
- 2/ Il faut également souligner un point très important à savoir la pollution visuelle que cela entraîne.
- 3/ Le problème de réception de nos différents équipements.
- 4/ Le point le plus important à souligner est la perte financière de nos habitations.

Si Mr le Maire veut des éoliennes sur sa commune qu'il les mette en centre bourg ou dans son jardin mais pas à la vue et à l'ouïe des habitants des communes avoisinantes.

Je vous rappelle que la commune de Landes (17) ne veut pas de parc éolien sur son territoire, mais se sont nous habitant de Landes qui subissons les désagréments de vos parc éoliens.

Cela suffit !!!!! Il y a trop d'éoliennes.....

Cordialement.

Éric DAUGROIS.

INTERNET] Projet de parc éolien de Courant - A l'attention du...

16
Sujet : [INTERNET] Projet de parc éolien de Courant - A l'attention du commissaire-enquêteur
De : FRUCTUOSO, Aurélie <aurelie.fructuoso@arcadis.com>
Date : 29/01/2020 16:17
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre courrier concernant le projet éolien sur la commune de Courant, dont le dossier d'enquête publique est actuellement en cours d'instruction par vos soins.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Auréli Fructuoso | Chef de projet géotechnique | aurelie.fructuoso@arcadis.com
Arcadis ESG | Metronomy 1 | 2 rue Jacques Brel | CS 10121 | 44817 St Herblain Cedex | France
T. 0240921936 | M. 0623931600 | F. 0240921131
www.arcadis.com



Be green, leave it on the screen.

Arcadis ESG
SAS au capital de : 2 890 256 €
RCS Nanterre B 401 503 792
Siège Social : 200-216 rue Raymond Losserand 75014 Paris France
Tél. +33 (0)1 46 23 77 77 - paris@arcadis.com

This email and any files transmitted with it are the property of Arcadis and its affiliates. All rights, including without limitation copyright, are reserved. This email contains information that may be confidential and may also be privileged. It is for the exclusive use of the intended recipient(s). If you are not an intended recipient, please note that any form of distribution, copying or use of this communication or the information in it is strictly prohibited and may be unlawful. If you have received this communication in error, please return it to the sender and then delete the email and destroy any copies of it. While reasonable precautions have been taken to ensure that no software or viruses are present in our emails, we cannot guarantee that this email or any attachment is virus free or has not been intercepted or changed. Any opinions or other information in this email that do not relate to the official business of Arcadis are neither given nor endorsed by it.

— Pièces jointes : —

20-001_PE de Courant_Courrier.pdf

30 octets

30/01/2020 10:02

COMMUNE DE COURANT
Hôtel de ville
3 rue de la Mairie
17330 Courant

ARCADIS ESG
Agence Nantes
2 rue Jacques Brel
Metronomy 1
CS 10121
44817 SAINT-HERBLAIN Cedex
Tél. +33 (0)2 40 92 19 36

Objet : Présentation de la société ARCADIS
Nos références : FR141/20-000/AFR-afri/20-001

P.J : Liste de références (études d'ingénierie, suivi de travaux)

Date : Le 29 janvier 2020

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

ARCADIS est un acteur majeur en prestations de conseil, d'ingénierie, d'architecture, d'aménagement du territoire et de conduite d'opérations. Nous sommes présents dans 40 pays et employons 28 000 personnes dans le monde.

Cette présence mondiale nous permet de nouer des relations durables avec nos clients et de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent leurs activités.

En particulier, nous apportons notre savoir-faire et notre expertise auprès de Maîtres d'ouvrage et de Développeurs de projets éoliens. Notre entreprise disposant d'experts techniques et d'ingénieurs travaux, nous sommes capables d'intervenir à différentes étapes d'un projet éolien (phase de développement, études d'ingénierie, construction, ...).

Être un partenaire fiable est l'objectif permanent de notre entreprise. Pour cela, nous avons créé une équipe spécialisée dans les projets éoliens, et composée d'une trentaine de collaborateurs qui sont principalement localisés dans nos agences en Europe.

Notre collaboration avec Energie Team depuis plusieurs années nous a amenée à réaliser les études de sol sur plusieurs projets proches de celui de Courant, dans les Deux-Sèvres notamment. En effet, nous travaillons actuellement sur plusieurs projets à construire, dont celui de trois éoliennes sur la commune d'Alloinay dans les Deux-Sèvres (extension d'un parc existant), situé à environ 50 kilomètres de la commune de Courant.

Les projets éoliens dans la région représentent une opportunité pour notre entreprise et nos équipes. Dans une perspective globale de développement de la filière et des emplois associés, nous apportons ainsi notre soutien à la filière éolienne.

Pour information, vous trouverez ci-joint notre liste de références locales (études d'ingénierie, suivi de travaux de construction).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Aurélie FRUCTUOSO
Chef de Projets

E-mail : aurelie.fructuoso@arcadis.com
Ligne directe : 02.40.92.19.36

Projet de parcs éoliens - Références

Année	Lieu	Client	Description du projet	Prestations
2020	BRESSUIRE (79)	3D ENERGIES	Parc de 3 éoliennes ENERCON E-92	Etude géotechnique G2 AVP + G2 PRO + G5 En cours
2019	BOURNEZEAU (85)	ENERGIE TEAM	Parc de 6 éoliennes ENERCON E-92 ou E-103	Etude géotechnique G2 AVP + G2 PRO + G5 En cours
2019	ALLOINAY (79)	3D ENERGIES	Extension d'un parc de 3 éoliennes ENERCON E-92	Etude géotechnique G2 AVP + G2 PRO + G5 En cours
2018	ST SULPICE DES LANDES (44)	ENERGIE TEAM	Parc de 3 éoliennes ENERCON E-103	Etude géotechnique G2 AVP + G2 PRO + G5 En cours
2018	CHIGNE (49)	ENERGIE TEAM	Parc de 3 éoliennes VESTAS V100	Etude géotechnique G2 AVP + G2 PRO + G5 En cours
2018	VALLET (44)	ENERGIE TEAM	Parc de 6 éoliennes ENERCON E-92, E-92 et E-103	Etude géotechnique G2 AVP+PRO et G5
2017	PAZAY-LE-FORT (79)	ENERCON GridH	Extension d'un parc de 4 éoliennes ENERCON E-92	Etude géotechnique G2 PRO
2017	POUILLE (85)	VENDEE ENERGIE	Parc de 10 éoliennes ENERCON E-93	Etude géotechnique G2 PRO et G5, étude du risque karstique
2017	PAZAY-LE-FORT (79)	3D ENERGIES	Extension d'un parc de 4 éoliennes ENERCON E-92	Etude géotechnique G2 AVP+PRO et G5, étude du risque karstique
2017	ST-MICHEL-ET-CHANVEAUX (49)	ENERGIE TEAM	Parc de 5 éoliennes ENERCON E-92	Etude géotechnique G2 AVP+PRO et G5
2016	LES TOUCHES (44)	ENERGIE TEAM	Parc de 4 éoliennes ENERCON E-103	Etude géotechnique G2 AVP+PRO et G5

Projet de parcs éoliens - Références

Année	Lieu	Cliant	Description du projet	Prestations
2016	SEGRE (49)	ENERGIE TEAM	Parc de 3 éoliennes VESTAS V100	Etude géotechnique G2 AVP, G2PRO et G5 Site Manager phase Construction / SCOP = voiries + plateformes + fondations spéciales + GC
2016	SAINTE-SEVERINE (86)	ENERCON GmbH	Parc de 5 éoliennes ENERCON E-115	Etude géotechnique G2 AVP+PRO et G5
2016	CHAUCHE (85)	ENERGIE TEAM	Parc de 5 éoliennes ENERCON E-92 et E-103	Etude géotechnique G2 AVP+PRO et G5
2015	LA ROUXIERE (44)	ENERGIE TEAM	Parc de 4 éoliennes ENERCON E-82	Etude géotechnique G2 AVP+PRO et G5
2015	FREIGNE (49)	ENERGIE TEAM	Parc de 4 éoliennes ENERCON E-82	Etude géotechnique G2 AVP+PRO et G5
2015	SAINTE-SEVERINE (86)	ALTECH	Parc de 5 éoliennes ENERCON E-115	Etude géotechnique G2 AVP, G2 PRO et G5
2008	VIX (85)	GTM	Parc de 5 éoliennes	Etudes d'exécution
2007	NANTES (44)	SAMOA	Parc d'1 éolienne	Etude de faisabilité géotechnique
2005	ST-HERBLAIN (44)	SOCOGIM	Parc de 3 éoliennes sur un ancien centre de stockage de déchets (site de Tougas)	Etude de faisabilité Reconnaissance géotechnique, et prédimensionnement du massif et des fondations sur pieux
2005	VIX (85)	SOGEA	Parc de 5 éoliennes NORDEX N90	Etude de faisabilité
2002	BOUIN (85)	NORDEX	Ferme de 8 éoliennes	Etude de faisabilité

(INTERNET] Projet Eolien de charente maritime

NA

Sujet : [INTERNET] Projet Eolien de charente maritime

De : Olivier Lucquiaud <olivier.lucquiaud@gmail.com>

Date : 30/01/2020 07:35

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je soutien le projet éolien car aujourd'hui c'est l'une des solutions pour se détacher du nucléaire et de contribuer a moins polluer notre planète.

Lucquiaud olivier

18
BOUFFANDEAU Isabelle

30, rue de Chepniers

17330 COURANT

Courant, le 27 janvier 2020

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

C'est avec consternation que je découvre le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Courant.

Je profite donc de l'enquête publique pour vous faire part de mon opposition formelle à ce projet.

Je suis propriétaire d'une maison située à Chepniers. Il s'agit d'une propriété familiale : mes arrière-grands parents y vivaient déjà il y a plus d'un siècle. Je me suis attachée à réhabiliter et à rénover cette maison, en leur souvenir et au nom de ma famille.

Aujourd'hui, j'apprends que les éoliennes les plus proches (E6 et E7) seraient à une distance très faible (700 m) et domineraient ma propriété, située en contrebas, du haut de leur 180 m. L'« impression d'écrasement » décrite par le projet est évidente et non souhaitable.

Les nuisances générées par ce projet seront à mon sens bien supérieures au pseudo-bénéfice écologique : bruit, transformation du paysage, dévalorisation immobilière, désaffection géographique, altération du cadre de vie.

On parle d'écologie mais quid des milliers de tonnes de béton nécessaires aux fondations d'une seule éolienne ?

Que deviendront les éoliennes quand leur contrat d'entretien arrivera à échéance ? Leur maintien sera-t-il à la charge de la commune, et donc des contribuables ?

Si les finances municipales ne le permettront pas, permettront-elles leur démantèlement ? Ou serons-nous condamnés à conserver des champs d'éoliennes inutilisées, non entretenues et donc dangereuses ?

Le choix d'un tel projet est loin d'être anodin : il va transformer le quotidien de ses riverains pour de nombreuses générations.

Il est affligeant de voir le nombre d'éoliennes d'ore-et-déjà visibles de Courant. L'Etat a-t-il décidé de sacrifier notre chère Saintonge au profit de sombres lobbies ?

Je m'interroge, je m'offusque et je m'oppose !

I. Bouffandeau

INTERNET] enquête publique parc éolien Courant

18.1

Sujet : [INTERNET] enquête publique parc éolien Courant

De : isabelle bouffandeau <isabelle.bouffandeau@hotmail.fr>


Date : 30/01/2020 21:15

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

—Pièces jointes :—

lettre anti éoliennes.docx

12,5 Ko

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
3/2/2020 a 9h		Ouverture de la 3 ^{ème} Personne Don
08/02	2020 10130	<p>Mr Legrand gildex Lesseau 17380 LANNES</p> <p>Je ne suis pas d'accord pour l'implémentation de l'éco-citoyen n°3 qui est plus prêt encore qu'actuellement en activité. Mais sans sonner la nuit - Bientôt aussi. Par journée problème avec télévision + des frais supplémentaires du à ces machines. Donc je suis contre </p>
19	<p>CAUCHANDEAU TAX BERNAY St Martin 17330 et 12 rue de la mairie Courant 17330</p>	<p>En préambule, je ne suis pas contre les énergies renouvelables <u>mais</u> je suis totalement contre la <u>prolifération anarchique</u> des parcs dans notre secteur. C'est une vraie génération spontanée. Et je ne suis pas le seul à le constater. La preuve</p> <p>① notre ancienne préfète Mme Abolivier lors de son discours de départ disait: Je cite " le développement anarchique et un trop grand nombre de projets éoliens en chantier "</p> <p>② M. Buzereau président du conseil départemental je cite: notre département est souillé par des installations dacs l'est et l'ouest</p> <p>③ Plus récemment (déc 2019) les 4 présidents départementaux de l'ex Pdcou Charade se sont réunis pour dire stop au trop peu d'éolien, trop c'est trop. Le seuil de tolérance est totalement dépassé</p>



N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
19-A		<p>on n'est pas contre l'éolien mais contre l'exces</p>
		<p>④ Même la cour des comptes, dans son rapport demandé par la commission des finances du Sénat (juin 2018) et elle la stratégie énergétique de l'état.</p>
		<p>Si on ne tient pas compte des remarques de ces élus ou des délégués de l'état où allons nous?</p>
		<p>Actuellement la distance de 500 m a été déterminée avec des mâts de 80 m et 40 m de pale</p>
		<p>Mais maintenant 120 à 150 m de mât et de pale en conséquence ;</p>
		<p>Pour terminer : des études sur la flore et la faune sont faites très bien mais l'humain fait l'histoire la faune et n'a jamais été considéré...</p>
		<p>Vous le commissaire enquêteur : à vous de juger en votre âme et conscience...</p>
		<p style="text-align: right;"><u>Thierry</u></p>

20

PROJET PARC EOLIEN SUR COURANT

Requête auprès du Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique :

Les habitants du village de Lusseau sur la Commune de Landes (17380), limitrophe à la Commune de Courant sont tributaires de nuisances depuis l'installation du parc éolien sur Courant/Nachamps : problèmes de réception TV, radio, nuisances sonores avec le bruit des pâles et du rotor, pollution visuelle, etc...

Le nouveau projet de parc éolien sur Courant par la Ferme Eolienne de la Belle Etoile (Energie Team) prévoit l'installation d'un parc de 7 machines dont une, localisée très près du village de Lusseau, encore plus proche que celles déjà existantes qui apportent des nuisances.

Donc, vous comprendrez qu'une telle installation n'est pas concevable si près des habitations même si la distance réglementaire est respectée. Vu les problèmes qu'ils rencontrent déjà, une telle installation ne ferait qu'aggraver leurs soucis, ce qui est inenvisageable.

Il est important de tenir compte, aussi, de l'avis de la population qui est concernée et qui se trouve à proximité.

En tant que Maire de la Commune de Landes et soucieux du bien-être de mes habitants, je vous demande expressément de supprimer l'implantation de l'éolienne la plus proche du village de Lusseau.

Espérant que ma requête pourra être prise en considération et vous en remerciant par avance,

Cordialement

Le Maire,

J. BINEAU








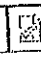
Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour un projet de parc éolien sur la commune de Courant (17330)
De : Michel BRONCARD <michel.broncard@orange.fr>
Date : 03/02/2020 15:14
Pour : Michel BRONCARD <michel.broncard1731@orange.fr>
Copie à : Enquête Publique 17 Pref. <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>



23/01/2020 Enquête publique Projet d'un parc éolien sur la commune de COURANT

Mise à jour le 31/01/2020



Il sera procédé du **jeudi 23 janvier 2020 au vendredi 21 février 2020 inclus, soit durant 30 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de sept machines sur la commune de COURANT, déposée par la FERME ÉOLIENNE DE LA BELLE ÉTOILE, dont le siège se situe au 233 faubourg Saint Martin 75010 PARIS.



> Avis d'enquête EOLIEN - format : PDF   - 0,08 Mb



> AP PARC EOLIEN COMMUNE DE COURANT - format : PDF   - 1,75 Mb



> COURANT - Note de synthèse (communes 6km) 10 01 2020 - format : PDF   - 0,87 Mb

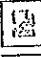





OBSERVATIONS:

> OBSERVATIONS COURANT DU 24 01 2020 08H32 - format : PDF   - 0,04 Mb

> OBSERVATIONS COURANT DU 24 01 2020 12H20 AU 27 01 2020 16H40 - format : PDF   - 0,33 Mb

> OBSERVATIONS COURANT DU 29 01 2020 16H17 AU 30 01 2020 07H35 - format : PDF   - 0,35 Mb

> OBSERVATIONS COURANT DU 30 01 2020 21H15 - format : PDF   - 0,05 Mb

-  > Avis d'enquête EOLIEN - format : PDF - 0.08 Mb - 27/12/2019
-  > AP PARC EOLIEN COMMUNE DE COURANT - format : PDF - 1,75 Mb - 27/12/2019
-  > COURANT - Note de synthèse (communes 6km) 10 01 2020 - format : PDF - 0,87 Mb - 10/01/2020
-  > OBSERVATIONS COURANT DU 24 01 2020 08H32 - format : PDF - 0,04 Mb - 24/01/2020
-  > OBSERVATIONS COURANT DU 24 01 2020 12H20 AU 27 01 2020 16H40 - format : PDF - 0,33 Mb - 28/01/2020
-  > OBSERVATIONS COURANT DU 29 01 2020 16H17 AU 30 01 2020 07H35 - format : PDF - 0,35 Mb - 30/01/2020



> OBSERVATIONS COURANT DU 30 01 2020 21H15 - format : PDF - 0,05 Mb - 31/01/2020

5 témoignages dont 2 pour le projet....le fabricant d'éoliennes Vestas et un sous traitant.

3 témoignages contre dont 2 futurs riverains qui seraient à 700 mètres des éoliennes de 180 mètres de haut.

Ils ont besoin de votre aide, avant le 23 Février en écrivant au préfet : "Enquête Publique 17 Pref." <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>.

Très cordialement

Michel Broncard

Vice Président de la Fédération Environnement Durable

06 23 80 71 93

29
Sujet : [INTERNET] Projet d'un parc éolien sur la commune de COURANT

De : Philippe <philipperater@hotmail.com>

Date : 04/02/2020 02:04

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis radicalement contre ce nouveau projet qui va apporter des nuisances sonores dans un environnement dominé par le calme et le silence.

Vous rendez-vous compte qu'il va y avoir au total 20 éoliennes entre Ligueuil et La Benate ? Sans compter celles du projet en cours de Paracay, de l'autre côté de Ligueuil ? Quand cela va-t-il s'arrêter ?

Ces éoliennes sont trop proches des habitations et il existe un risque important pour la santé humaine non pris en compte et trop souvent minimisé par des promoteurs qui se fichent de la qualité de vie des premiers concernés.

Nous sommes déjà cernés dans cette zone de Charente-Maritime par des dizaines d'engins bruyants qui défigurent le paysage et un patrimoine que nous sommes censés embellir ou tout au moins conserver pour les générations futures.

La démocratie aurait dû imposer un référendum pour le changement radical imposé à notre mode de vie et à notre environnement avec cette multiplication d'éoliennes. Je suis en faveur du développement des énergies renouvelables mais pas n'importe comment comme c'est le cas aujourd'hui, aux dépens d'une majorité d'êtres humains pour l'intérêt financier de quelques uns.

Salutations. Philippe Rater

1 rue de la Place Ligueuil 17330 (commune de Courant)

(25) [INTERNET] Parc éolien à Courant

Sujet : [INTERNET] Parc éolien à Courant

De : Jacques Redon <jacq86@free.fr>

Date : 04/02/2020 14:47

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

S'il vous plait des éoliennes plutôt que des centrales nucléaires.

07/02/2020 09:31

34
Sujet : [INTERNET] EP projet éolien sur la commune de COURANT

De : Yvon FOUCAUD <idronydf@orange.fr>

Date : 04/02/2020 22:32

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur Jean Pierre GRAND Commissaire Enquêteur,

Vous avez été désigné par le TA de Poitiers afin de conduire l'enquête publique concernant le projet éolien sur la commune de Courant en date du 17/12/2019 sous le numéro E 19000240/86, Enquête publique qui aura lieu du 23/01 au 21/02/2020 inclus.

Vous avez accepté cette mission et à cet égard, écouter et comprendre les remarques du public, les questions, les observations ainsi que les contre-propositions afin d'en tenir compte devant le porteur du projet avant de pouvoir établir votre Avis personnel MOTIVÉ sur le projet.

- 1-Ce projet a-t'il fait l'objet d'une large concertation et si oui y a-t'il un bilan dans le dossier conforme aux textes du droit de l'environnement ?
- 2-Le projet comporte-t'il l'artificialisation des sols au droit des ancrages des mats et chemins d'accès -quelles surfaces ?
- 3-Dans l'enceinte du moteur entraînant les pales y a-t'il un fluide au nom de l'hexafluorure de sodium ? si oui qu'en pensez-vous ?
- 4-Avez-vous étudié "l'étude de dangers" ? que pensez-vous de la statistique des effondrements de mats (30%) des ruptures de pales(40%) savez-vous à quelle distance des mats chutent aux sols les pales...dangers mortels !
- 5-l'impact visuel permanent des tours métalliques immenses génèrent des effets négatifs sur la santé, est-ce votre point de vue ?
- 6-Que pensez-vous des effets stroboscopiques reconnus très dangereux par des colloques scientifiques Européens et leurs effets prévisionnels sur la santé ?
- 7-Je trouve scandaleux le courrier de Tanguy Levesque Sale Director de Vestas...qui n'a pas sa place dans les observations de l'enquête publique !
Qu'il réponde aux questions du public dans le mémoire réponse au commissaire enquêteur on ne lui demande pas la promotion de ses machines !
- 8-Quel est le taux de marche des éoliennes ?
- 9- Quel est le prix du KWH de l'éolien par rapport au KWH hydraulique et d'origine nucléaire ?
- 10-Ma conclusion au regard des questions ci-dessus m'amène à penser de façon objective que ce projet n'est pas un bon projet que Monsieur le commissaire enquêteur pourra confirmer en faisant une analyse bilancière type DUP qui devra être visible et lisible dans son rapport..

Cela fait partie de sa mission publique temporaire que nous sommes en droit d'avoir au regard de sa désignation par le TA de Poitiers.

Yvon Foucaud Ingénieur

SPAM] [INTERNET] soutient projet parc eolien commune de ...

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] soutient projet parc eolien commune de courant

De : - DEPANN TELE SAT <depanntelesat@wanadoo.fr>

Date : 06/02/2020 21:43

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de monsieur le Commissaire Enqueteur,

Monsieur, Je me permet de vous écrire pour soutenir le projet éolien situé sur la commune de Courant sollicité par la société " ENERGIETEAM" en effet je suis technicien de la société " DEPANN TELE SAT" a PERIGNY , travaillant en collaboration avec "energieteam" pour résoudre les perturbations de réception de télévision rencontrer sur la commune de "LONGEVES" du aux éoliennes, en effet en possédant a des installations satellitaires nous répondont de maniere concrète a leurs plaintes.

Veillez agréer ,l'expression de mes sentiments distinguées.

Sujet : [INTERNET] Projet éolien COURANT
De : jackyarmelle <jackyarmelle@orange.fr>
Date : 07/02/2020 14:28
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Lettre jointe pour:

Mairie de COURANT,

5 rue de la mairie, 17330 COURANT

Monsieur Jean Pierre GRAND Commissaire Enquêteur

Bonjour,

Je vous transmets ce courrier afin de vous faire part de mon désaccord avec ce projet, qui n'est fait que pour des intérêts financiers

soutenu par le gouvernement et les écolo-bobos des grandes villes (loin de notre monde rural) et n'apportera que très très peu de ressources énergétiques mais beaucoup de perturbations (voir pièce jointe)

Exemple:

Paris le 22 juillet 2019 14h00

Canicule. Les huit mille éoliennes françaises ne fournissent quasiment plus d'électricité

Le 22 juillet à 14h, alors que la barre des 34°C a été localement dépassée sur une partie sud du pays, les éoliennes destinées à produire de l'électricité au réseau n'ont fourni que 607 MW soit 1% du total .

Dans le même temps, le nucléaire produisait 40000MW et le solaire 6200MW .

Alors même en multipliant leur nombre par 3, il faudra ressortir les vélos avec dynamos si on supprime le nucléaire.

Courant décembre, le même phénomène s'est déroulé mais vu la demande (chauffages, etc..) nous avons du acheter de l'électricité à nos voisins.

Avec ce projet , le village de Courant va être fortement impacté et comme le cite la MRAE le seuil de saturation visuelle sera dépassé, vu les autres parcs déjà construits. Mais tout ceci n'est que de peu d'importance pour le promoteur, bien loin de tout ça dans son monde urbain.

Néanmoins s'il se réalise, nous serons très attristés pour les gens qui le combattent et qui vont souffrir de ces perturbations mais en revanche souhaitons aux autres personnes (aveuglés par l'argent) d'attraper le **syndrome de l'éolien** pour les décennies à venir vu la proximité avec le village (les 500m à l'origine pour des hauteurs de 50m était peut-être justifiés mais pas pour des hauteurs de 200m)

Afin qu'ils apprécient la rentabilité d'une éolienne, je propose que l'on connecte tous les pro-éoliens sur une éolienne mais en supprimant, il va de soit, leur raccordement au secteur public. Lorsqu'ils auront pédaler pour faire de l'énergie pendant 80% du temps, ils changeront peut-être d'avis.

Cordialement

J.BOUYER - Gibourne

(Membre du collectif J.Flessingue & les autres)

(Membre du CA STOP EOLIEN 17)

(Adhérent à La FED)

— Pièces jointes : —

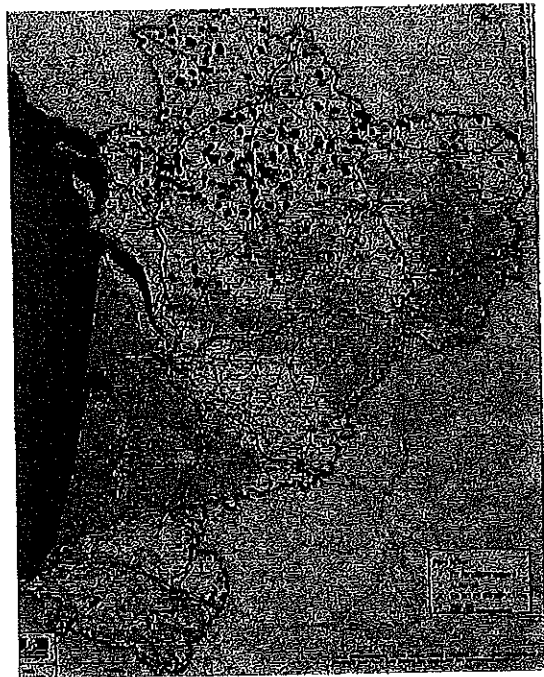
UN EOLIENNE quoi est-co.doc

30 octets

UN EOLIENNE c'est QUOI ?

Un moulin qui :

- ✚ Ne tourne que 1 heure sur 4 (23%) donc une éolienne de 3.4MW installée ne produira que 0.8MW (il faut le dire)
- ✚ Défigure le paysage (150m voire plus de 200m en bout de pale)
- ✚ Falt du bruit (pales passant devant le mat) provoquant des troubles du sommeil des riverains et produit des infrasons inaudibles par les humains mais impacte sur la santé (reconnu par l'ARS)
- ✚ Détruit les oiseaux et chauves-souris qui imploient
- ✚ Dévalorise le mobilier si placé proche d'un parc & majore de 20% actuellement notre facture d'électricité (CSPE) avec hausse probable à l'avenir.
- ✚ Perturbe les ondes hertziennes (pas de réseau si le parc situé entre l'antenne émettrice et votre maison -- parabole nécessaire).
- ✚ Va faire chuter le tourisme du département (premier en France actuellement) d'où l'inquiétude du conseil général qui a créé un Observatoire de l'éolien sur la Charente Maritime car 400 éoliennes prévues (voir carte Nouvelle Aquitaine ci-contre) et vous pouvez voir où elles se situent. (MERCI Ségo).
- ✚ Impact sur la vie politique locale
 - Intimidation (voire plus) des élus par les promoteurs (aménagements d'espaces publics, participe réfection de mairie, sponsorise spectacle de Jazz, etc...).
 - Prises illégales d'intérêts. De nombreuses plaintes déposées contre des élus qui favorisent l'implantation d'éoliennes sur leurs propres terres.
- ✚ N'est pas du tout écologique
 - Pales non recyclables (les allemands les envoient en Afrique)
 - Des terres rares, utilisées dans le rotor, extraites en Chine (seul au monde) polluent les rizières pour leur traitement (CO²).
 - lors du non fonctionnement (3/4 du temps), mise en marche de centrales à gaz (CO²) pour compenser.
 - Cerise sur le gâteau, en fin de vie le bloc de béton armé restera en terre et si une association de protection de l'environnement attaque, le propriétaire aura à sa charge l'enlèvement (250000€ mini, cas actuellement aux Etats Unis).



CONCLUSION:

Inutile car en surproduction énergétique en France et coute très cher à EDF (acheté 80€/Kwh et revendu 40 à 45€/Kwh) qui ferait mieux de consacrer ces sommes pour sécuriser les centrales nucléaires dont j'ai participé à leur fabrication dans ma carrière ainsi que pour faire des recherches pour implanter de nouvelles centrales sans déchets radioactifs (américains et chinois y travaillent). Qui serait volontaire pour acheter un produit à un prix imposé et le vendre à moitié prix?
Rappel: rendement 80% pour une centrale contre 23% pour une éolienne et citons en exemple : Pour remplacer un réacteur de Civaux, il faudrait 1660 éoliennes de 3MW installés --> (cherchez l'erreur)

N'apporte AUCUN emploi pour certains parcs excepté le béton du socle. (Les éoliennes de Saint Pierre de Juillers : AUCUNE entreprise française y compris la sécurité. – Futures éoliennes Les touches de Périgny et Bagnizeau/La Brousse : 16 éoliennes fabriquées Danemark et montage allemand).

Laisseront à nos enfants des paysages saccagés alors que d'autres énergies renouvelables et adaptées à notre région existent.

- ✚ La méthanisation issue de l'agriculture.
- ✚ Le solaire disponible (existe déjà : 23ha à Fontenet, 17ha à St Léger, et bien d'autres ...) et sera encore plus rentable lors de la mise au point des volants d'inertie pour stocker l'énergie pendant quelques heures avant de la restituer.
- ✚ La géothermie eau chaude disponible dans les eaux souterraines
- ✚ L'utilisation des rivières avec des hydroliennes ou de la marée (existe depuis longtemps sur la Rance en Côte d'Armor)
- ✚ La biomasse, etc....

27
Sujet : [INTERNET] Parc éoliens courant

De : Roussel-Montigny <annie.roussel-montigny@orange.fr>

Date : 09/02/2020 12:13

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Je me rends bien compte que beaucoup de personnes favorables à ce parc éolien ont un rapport direct avec l'argent!. Par contre ces gens là ne s'intéressent aucunement aux conséquences que cela apportent à notre petit hameau LUSSEAU . Nuisances sonores ,interférences des télévisions et téléphones ,dévalorisations de nos maisons,dégradation de notre paysage et problèmes pour nos oiseaux aussi ! Quand comprendra t'on que ceux ci n'est qu'un problème d'argent !!! (on appâte les propriétaires fonciers avec de l'argent!!!!) .C'est le pot de terre contre le pot de fer!..Mais on ne va pas se laisser faire! .De plus en aucun cas nous avons été informé de ces 2 permanences public du 11 juillet et 26 septembre .Seule la commune de courant l'a été et non les communes limitrophes .Cela est bien dommage car ç'est elles qui vont subir ses nuisances!On se demande pourquoi?. Nous avons assez de terrains en friche ou plan d'eau qui peuvent recevoir des fermes photovoltaïques qui elles, produiront de l'énergie dès le lever du jour et coûteront beaucoup moins cher à leurs constructions.

Cordialement Annie Roussel Montigny

28

Mr et Mme BARDIN Jean-Claude

37, rue de La République

La Benâte

17400 ESSOUVERT

MAIRIE DE COURANT

5, rue de la Mairie

17330 – COURANT

A l'attention de Mr le commissaire-enquêteur

La Benâte, le 8 février 2020

Monsieur,

Pour faire suite au document reçu ce jour concernant l'implantation de 5 nouvelles éoliennes à la sortie de La Benâte, plus importantes que celles déjà installées près de la forêt d'Essouvert, nous nous opposons FERMEMENT A CE PROJET.

Nous espérons que beaucoup d'autres habitants concernés seront de notre avis.

Nous vous remercions à l'avance de vos diligences, et

Vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

C. BARDIN



J.C. BARDIN



29

Hugues Bouffandeau
28, rue de Chepniers
17330 COURANT

Objet : Ferme éolienne de la belle étoile

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Habitant de Courant/Chepniers, je suis résolument opposé au projet de la ferme éolienne de la belle étoile proposé en l'état par la société EnergieTeam sur la commune de Courant. Ce projet est partial, trompeur et incomplet. Il présente des risques évidents et se caractérise par son manque d'utilité collective.

Un projet illégitime

Le nord Saintonge, le voisinage de Courant est couvert par les parcs éoliens déjà en exploitation. Il suffit de gravir une colline pour s'en rendre compte : la saturation visuelle des paysages est déjà atteinte.
Par ailleurs la commune de Courant compte déjà un parc éolien, celui de « Courant-Nachamps » composé de 7 éoliennes et participe ainsi (en plus du déploiement de l'énergie solaire) à l'effort général de développement des énergies renouvelables. **L'installation d'un deuxième parc éolien sur la commune est incompréhensible**

Une démarche malhonnête et irrespectueuse des habitants

Afin de limiter les nuisances et l'impact visuel et sonore, la distance minimale de 500m entre l'installation éolienne et les habitations est spécifiée par un arrêté de 2011, pour des projets éoliens envisageant des mats d'une hauteur 80 à 100m (120 à 55m en bout de pales, diamètre jusqu'à 110 pour une zone balayée de 9500m²). Le Ministère de la transition écologique, sur son site internet (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eolien-terrestre>) donne la définition suivant de l'éolien terrestre :

Présentation de la technologie

En matière d'éolien on distingue tout d'abord les éoliennes posées à terre (dites terrestres ou « onshore ») de celles en mer (on parle alors d'éolien en mer ou « offshore »).

Une éolienne produit de l'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent. Fixées en haut du mât, les pales mises en rotation par le vent, autour du moyeu central (ou directement au non un générateur qui produit l'électricité). L'ensemble des éoliennes d'un parc sont raccordées entre elles puis au réseau électrique par l'intermédiaire d'un transformateur.

L'éolien terrestre est répandu en France; allant généralement d'une puissance de 1,8 à 2 MW les éoliennes terrestres installées ont des rotors mesurant entre 80 et 110 m de diamètre.

Caractéristiques d'une éolienne terrestre:

- Puissance : entre 1,8 et 2 MW
- Diamètre du rotor : entre 80 et 110 m
- Hauteur du mât : 80 à 100 m
- Hauteur totale : entre 120 et 185 m

Une éolienne de 2 MW produit en moyenne 4200 kWh par an, soit environ la consommation électrique moyenne de plus de 800 ménages français.

Puissance moyenne d'un parc éolien : 106 MW

Les éoliennes du projet de la belle étoile font 180m de hauteur et balayent chacune une zone de 14526m². Dans un souci de considérer les projets au cas par cas, et un minimum de respect pour les habitants voisins du projet, il convient d'éloigner les éoliennes des habitations d'une distance bien supérieure aux 500m minimum. **L'académie de médecine préconisait, dès 2006, une distance minimale de 1500m.** Le Sénat quant à lui, afin de faciliter le développement de la filière éolienne suggérait en 2015 une distance minimale de 1000m

S'agissant du projet de la ferme éolienne de la belle étoile, il est malhonnête d'envisager des distances de l'ordre de 700m entre les éoliennes et les habitations comme le propose de projet en page 242 de l'étude d'impact. Les Eoliennes E6 et E7 sont particulièrement trop proches de Courant/Chepniers et, de plus, localisées du côté sud du village alors même que les habitations sont orientées au sud.

En cela, **le positionnement actuelle de E6 et E7 est totalement inacceptable.** Le cas échéant, si un nouveau projet éolien doit voir le jour sur la commune de Courant, il sera indispensable de relocaliser les 2 éoliennes au Nord du bourg, où leur impact important est atténué.

Une étude incomplète, simpliste et désinvolte

Les dangers mortels que représentent les éoliennes pour les chauves-souris sont avérés. Or ces animaux d'une grande utilité sont présents à Courant.

Pourquoi le projet de la belle étoile n'exploite ni ne présente pas les analyses et les suivi de mortalité provoqué par le parc éolien de « Courant-Nachamps » ?

Le projet de la belle étoile suggère de comptabiliser les animaux morts, mais c'est insuffisant. A partir de quel niveau de mortalité, l'exploitation des éoliennes doit-elle être arrêtée ?

Au-delà du sujet essentiel de chiroptères, à partir de quel niveau de nuisances (environnements, médicales, visuelles...), selon quels protocoles de mesures, l'exploitation devra-t-elle être mise à l'arrêt ?

Sur ces questions précises le projet de la belle étoile est incomplet et témoigne de **l'indifférence du promoteur pour l'impact de son projet en exploitation** sur l'écosystème environnant, le voisinage et ses occupants.

Un projet subversif... et risqué pour les propriétaires fonciers partenaires du projet

Les projets éoliens dans notre région sont traités au cas par cas, portés les uns après les autres par des promoteurs comme Energie Team, sans coordination d'ensemble, sans harmonisation et sans limites.

En Saintonge le résultat hideux de ces investissements dont peu profitent, dont les retombes économique locales sont insignifiantes (voir négatives, s'agissant les prix de l'immobilier et du foncier), est visible pour tous, défigurant les paysages et compromettant la santé des habitants.

Par ailleurs **le montage financier du projet de la belle étoile pose des questions préoccupantes** pour les propriétaires des terrains d'implantation des éoliennes.

Une provision pour démantèlement de 378K Euros est prévue pour les 7 éoliennes du projet soit un peu plus de 50K Euros par éolienne. Ce montant est notoirement et largement insuffisant car le démantèlement d'un éolienne et la remise en état de son site semble se situer est estimé au minimum à 400K Euros par, donc au minimum 2.8M Euros pour l'ensemble du parc éolien en conditions économiques 2019.

Comme il est précisé dans le point 3.6 du fichier#3 de l'étude (« description de la demande ») le projet dispose d'un capital destiné seulement à subvenir aux investissements initiaux, ses charges d'exploitation étant couvertes par les revenus générés par la vente de l'électricité produite.

Dans ces conditions comment la société « Ferme éolienne de la belle étoile » serait-elle en mesure de subvenir intégralement aux coûts de démantèlement et remise en état ?

Le projet doit être en mesure de présenter plusieurs devis indépendants confirmant le montant de la provision démantèlement/remise en état envisagée. Ces devis doivent être rendus publics

Une étude bilancielle du projet « ferme éolienne de la belle étoile », sur l'ensemble de sa durée de vie » doit être rendu publique afin de **clarifier le point essentiel de solvabilité de la société à l'issue de la période d'exploitation**

En cas de défaut de la société « la belle étoile » à **qui incombe la charge financière des travaux de démantèlement / remise en état ?**

Le manque de clarté sur le sujet témoigne là encore d'une **désinvolture inacceptable de la part du promoteur**. Les réponses à ces questions, et la mise à disposition des éléments manquants est essentielle.

Un projet fallacieux et dérisoire

Ce projet éolien prétend contribuer au développement d'une énergie propre comme il est possible de le lire dans le document 4.5 « résumé non technique, compléments ». En page 9 il est affirmé qu'une éolienne produit en moyenne 12g Co2/kwh durant sa durée de vie. Il serait intéressant de connaître les détails du calcul aboutissant à ce chiffre trompeur.

Facilement, il est possible d'arriver à un tout autre résultat en posant quelques hypothèses simples et partagées pour mesurer simplement l'impact carbone de la fondation en béton d'une éolienne :

1/ Pour produire 1kg de ciment le CO2 émis est estimé à 0.644Kg (source <http://www.construction-carbone.fr/lecimentetsapartcarbone/>)

2/ 250Kg de ciment sont nécessaires pour fabriquer 1m3 de béton

3/ Le socle béton d'une éolienne du type « la belle étoile » mesure 24m de diamètre et 4m de haut, dont représente un volume de 1809m3

On peut ainsi déterminer le besoin en CO2 de la construction béton : 296,2 tonnes de CO2 pour une éolienne (soit 2073,2 tonnes CO2 pour l'ensemble du parc éolien de la belle étoile).

« la belle étoile » envisage une production annuelle d'électricité de 48300MWh donc sur une durée de vie de 15 ans : 724500MWh

Le rapport entre CO2 émis et production d'électricité ainsi calculé permet de déterminer une émission moyenne de 403Kg Co2/KWh (Pour est plus précis il conviendrait d'ajouter les CO2 nécessaires à la fabrication des treillis en acier des fondations non couverts par le calcul)

On est loin des 12 grammes mentionnés dans le rapport.

Il est ainsi mis en évidence que l'éolien, tel qu'il est promu par Energieteam, génère la production de gaz à effet de serre dans des quantités considérables. Et le volume modique de production de KWh de l'éolien ne permet pas de couvrir décemment l'investissement en Co2 de la construction.

[INTERNET] Projet éolien Courant

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Courant
De : Hugues Bouffandeau <hugues.bouffandeau@gmail.com>
Date : 10/02/2020 15:31
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de M. Jean-Pierre Grand, Commissaire Enquêteur

— Pièces jointes : —

30 octets

Projet éolien Courant.docx

INTERNET] Projet éolien commune de Courant

30
Sujet : [INTERNET] Projet éolien commune de Courant
De : Florian Beauvarlet <florian.beauvarlet@gmail.com>
Date : 10/02/2020 16:05
Pour : pref-envit-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Je suis un habitant du hameau de Lusseau, limitrophe de la commune de Courant qui a pour projet d'implanter 7 nouvelles éoliennes.

Nous sommes déjà entourés par 7 éoliennes existantes qui, en plus de polluer le paysage de notre paisible hameau, provoquent des nuisances sonores et de nombreuses interférences au niveau du téléphone et de la télévision.

Le nouveau projet amènera une éolienne encore plus proche du hameau...

Nous sommes bien au fait de la question écologique et que l'éolien représente une énergie verte mais elle est malheureusement teintée de gris. Le gris des tonnes de béton coulé pour fixer ces gigantesques éoliennes et quid du coût de leur démantèlement (les éoliennes ont une durée de vie de 20 ans).

Je dis oui à une écologie qui ne sert pas à masquer les grands profits.

Avec mon respect.

--
Florian BEAUVARLET

31

Sujet : [INTERNET] parc eolien Courant
De : Xavier Roché <xavierroche-lusseauland@orange.fr>
Date : 10/02/2020 18:57
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis totalement opposé au projet du parc éolien de COURANT. Il faisait très bon à vivre dans notre village de LUSSEAU jusqu'en 2014. Depuis on subit les nuisances du premier parc éolien de Courant (confirmé par le témoignage de DEPANN TELE SAT) sur le site qui lui se fait "des choux gras" sur nos nuisances. Comme ci ce parc de trois éoliennes, dont une à 850 mètres de notre village ne suffisait pas ! Energie TEAM nous en rajoute 7 dans le nouveau projet. Toujours plus près toujours plus haut !! Mais où va-t-on s'arrêter ? Désormais la première éolienne E3 sera à 650 mètres de notre village. Trop c'est trop on en peut plus. Ces machines sont oppressantes et nous pourrissent la vie. Faites quelque chose, cette situation n'est plus tolérable. Je regrette aussi que nous n'ayons pas été informé des réunions publiques d'informations du 11 juillet et du 26 septembre 2019. Seule la commune de Courant et non les communes limitrophes qui vont recevoir les nuisances comme nous Lusseau commune de Landes.

Xavier Roché

Cordialement

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
	Ouverture de la 1 ^{ère} permanence le 11/2/2020 à 14h	[Signature]
32	Roche J. Louis 4 Rue d'Enouvent 12380 Jusseau Landes	J'ai remis ce jour 11-02-2020 à M ^r le commissaire enquêteur un dossier et divers documents pour expliquer notre refus (avec mon épouse) de voir se réaliser une deuxième vague d'implantation éolienne, sur la commune de Bouant trop proche de nos habitations de Jusseau.
33	Pour Rodé Alain 1 rue Chopin 91290 Boissy sous St Yon	Je soussigné Rodé J. Louis remet ce jour 11-02-20 à M ^r le commissaire enquêteur un courrier de M ^r Alain Rodé mentionnant la désapprobation à la réalisation d'une nouvelle implantation éolienne trop près des habitations de Jusseau et ayant une grave répercussion sur le "biotope" environnant (Fouasse)

32 bis

Lurbeau le 11 février 2020

Mme et M^r Roché J.-Louis
4 rue d'Essouvent
Lurbeau
17380 Landes

Monsieur le Préfet
Monsieur le Commissaire
enquêteur.

Objet: 2^{ème} implantation
d'éoliennes

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Commissaire,

C'est contraint, mais avec force et détermination, comme l'ensemble des habitants de Lurbeau, je m'oppose à une deuxième "vague" d'implantation d'éoliennes.

- 15 de plus!! dans le secteur donc de Bernay. St Martin et surtout de Courant. Nous avons au village de Lurbeau déjà notre "compte", jusqu'à nos portes, 500 m !! la plus près des éoliennes. Cela ne suffit pas...., le projet nous en replace à nouveau deux beaucoup trop près entre maisons de Lurbeau et Belle-vue pour 500 m encore ! et allons être cernés encore plus.

- Toujours plus, encore et encore, c'est le malotremot semble t'il....

Trop c'est Trop !! Stop!

- je vous invite à venir sur place à l'heure et au jour qui vous plaira. Nous nous rendrons à petite distance de Lurbeau, au lieu dit "Bois de Montranchon", où là vous pourriez de vos yeux voir et compter, encerclant le bourg de La Benâte et le village de Lurbeau près de 15 éoliennes vous n'aurez pas besoin de les chercher... 180 m de hauteur chacune ça se voit !! et seulement sur la façade Nord et Est. Puyrolland à l'Ouest lui est encore plus sinistré avec 70 machines à jour !

* Ainsi donc il faut rajouter 15 éoliennes aux 45 que nous avons, soit 60 !!? dans ce secteur.

* C'est ni plus ni moins que de l'agression paysagère et qui donne de la colère à ceux qui vivent ici, et qui entretiennent nos belles campagnes, pour ne pas dire nos "ex" belles campagnes.

* Nos dirigeants dénoncent la pollution visuelle, mais uniquement à l'entrée des villes (Panneaux 4x3): Pourquoi.

* Pourquoi également la commune de Courant, maître d'œuvre de ce projet dans la décision, n'a pas elle d'éolienne à 500 m du bourg de Courant...? je veux et j'attends sur

conserver cette nouvelle implantation en 2019, ne conse-
-naient que les habitants de Courant...? Nous n'avons pu
être informé (nous venons juste de l'apprendre), alors que ces
nous qui sommes le impactés !!

J'ai adressé le 28 mars 2018, soit bientôt 2 ans, un
courrier "suivi" (double en-joint) à Monsieur Mazet, maire
de Courant pour prévenir que nous ne pourrions pas accepter
plus d'éoliennes et surtout aussi près des habitations sa
vouger.... Mais hélas le projet est là 2 ans plus tard

Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire, en Allemagne
(l'Europe) les éoliennes sont distantes de 2 km minimum de
lieux de vie. En France (l'Europe) la distance est de 900m
"seulement" pour protéger les habitants. Elle est aussi de 500m
...! pourquoi? pour mieux développer et inonder nos
campagnes du "hobby éolien"....

- je demande, nous demandons à la vue de la densité
d'éoliennes déjà présentes que la distance de 900m soit
la référence afin de nous protéger de leurs méfaits, nombre
et mieux encore carrément l'annulation de ce projet.

- Aujourd'hui le silence profond, le silence Absolu,
dans nos campagnes, même la nuit, c'est fini... termin
cela n'existe plus....!!

- Ici, à Lureau et alentour c'est "l' Noël tout le jours",
ou plutôt tous les soirs, nuits, et matins: 60 lumières
(45 aujourd'hui) qui clignotent fortement partout - partout
en rouge en blanc... "Le futurarscape en pleine nature..

* Si ils vous placent, venez voir....

* Pourquoi un agriculteur ou propriétaire de champs peut-il
louer une surface terrestre de "x" m² et en même temps louer
"au passage" l'espace public aérien, jusqu'à 200 m de hauteur
contre rémunération....? Le privé s'arrête où...? Le
bien public commence où....? Qui décide...?

- Les "plu" ou "plu" ont c'est temps si à "rendre" des terres
qui étaient constructibles pour protéger les surfaces agricoles
face à l'urbanisation galopante et donc à "densifier" les
populations. 130 ha de pur terres agricoles (pas de jardins
ou espaces verts) vont être utilisés pour les 400 éoliennes
projetées en Arnis-Saintange. Cela ne semble étonner
personne...!!

- Pour nous c'est la double peine: moins de terre con-
structible pour plus d'éoliennes.... C'est cela le PLU...!

- Cela nous donne le sentiment d'être des indésirables
des gêneurs...!!

* En conséquence je prends l'initiative de demander les

notre demande de protection.

Recevez, Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire
mes plus sincères et respectueuses salutations

Roche

Tél: 05.46.35.45.72

Mail: roche.maryse@wanadoo

P.S: Pourtant il y aurait d'autres solutions à étudier :
voir Annexe si-jointe.

Annexe:

D'autres solutions.....

- * Chaque commune à une mairie.
- * Chaque commune à un monument aux morts.
- * chaque commune à un château d'eau.
- * chaque commune demain à une éolienne.....

Demain,

a) chaque commune à une éolienne "publique" sur un terrain public (idem château d'eau) qui recoit une contre partie financière pour tout un chacun. Alors ce serait 466 éoliennes qui pourrait être installées en Charente-Maritime, et non 400 uniquement en Arrêt-Saintonge, placée bien sûr à bonne distance soit 2km minimum des lieux de vie. Pour une machine par commune c'est possible! Que l'on vienne pas nous dire qu'une commune n'a pas de vent... surtout en Charente-Maritime!

- Il en reste pas moins que l'éolien qui reste très inter-
mittant dans sa production d'énergie ne pourra pas "effacer"
le nucléaire à lui seul ^{même} en nous en "inondant".....

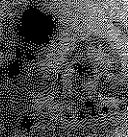
b) Il existe à Bouray-Charente sur les quais de la Vallée,
t.

- Personne ne la voit tellement elle est discrète car immergée dans le bord de La Charente. Cette Hydrolienne est trois fois plus puissante qu'une éolienne au vu de la densité de l'eau par rapport à l'air et qui de plus fonctionne 100% du temps car il y a toujours du courant montant ou descendant selon les marées.

- Pourquoi n'a-t-elle pas été dupliquée, voir perfectionnée...?? Il serait possible d'en installer depuis St Savinien jusqu'à l'estuaire de La Charente sans gêner quoi que ce soit (navigation - vie aquatique) vu son principe et son encombrement...

J'ose espérer que ce ne soit pas le côté peu lucratif qui "étouffe" cette technique, non polluante, au profit de l'éolien...!

- A suivre et à faire si la Volonté est là...




Eco Cinetic

Depuis le 6 mai 2011 tournée ici par la société rochelaise Eco Cinetic pour participer au développement des énergies marines renouvelables.

Qu'est-ce que l'hydrolien ?

Une hydrolienne est une turbine qui utilise l'énergie des courants marins, estuaires ou fluviaux pour produire de l'électricité. Cette technologie offre une source d'énergie renouvelable et sans impact sur l'environnement.

Ensemble, et de manière innovante, ce système innovant s'intègre...



Eco Cinetic

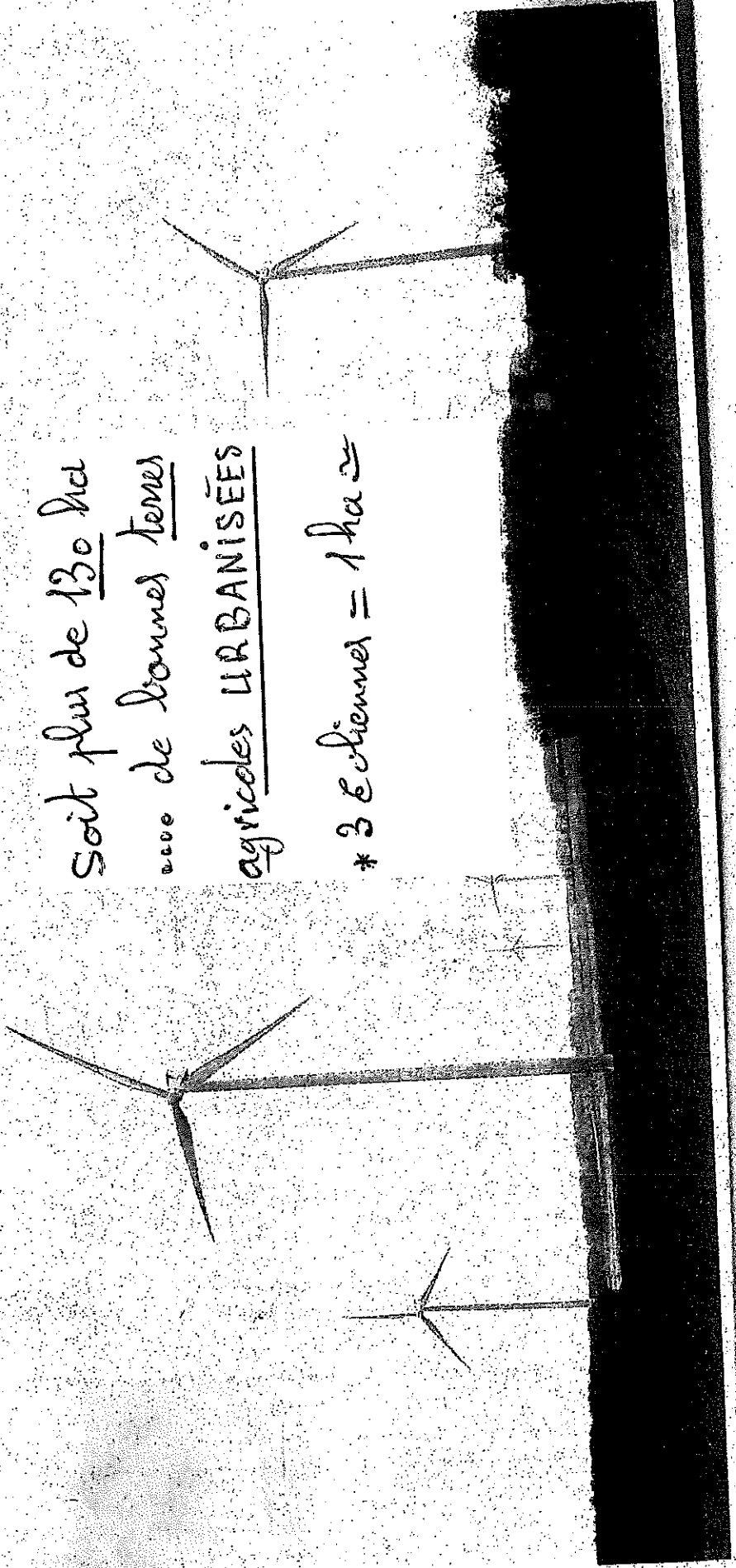
Depuis le 6 mai 2011 tournée ici la première fois par la société rochelaise Eco Cinetic. Ce projet vise à participer au développement des énergies marines renouvelables.

Qu'est-ce que l'hydrolien ?

Une hydrolienne est une turbine qui utilise l'énergie des courants marins, estuaires ou fluviaux pour produire de l'électricité. Cette technologie offre une source d'énergie renouvelable et sans impact sur l'environnement.

Ensemble, et de manière innovante, ce système innovant s'intègre...

AUNIS & SAINTONGE ! 400 ÉOLIENNES À L'HORIZON 2028



soit plus de 130 ha
... de bonnes terres
agricoles URBANISÉES
* 3 Eoliennes = 1 ha =



La Rochelle, le - 1. MARS 2019

Monsieur Jean-Louis ROCHÉ
11 Rue de l'Alerte

17220 LA JARRIE

Monsieur,

L'Observatoire de l'éolien que j'ai souhaité mettre en place a pour objet de recenser les remontées d'informations relatives à l'impact de ces éoliennes pour les riverains, à la préservation de nos paysages et de notre environnement.

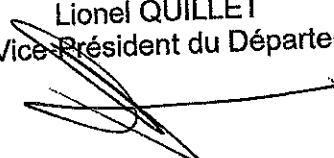
Lors de la prochaine session du Conseil départemental qui se tiendra fin mars, je proposerai à l'Assemblée d'adopter un moratoire demandant à l'Etat de surseoir à tout projet d'implantation d'éoliennes.

Vous avez porté à ma connaissance les conséquences que pourrait avoir l'implantation d'éoliennes dans la commune de Puyrolland, à proximité des habitations.

Concernant ce projet d'implantation d'éoliennes dans la commune de Puyrolland, j'ai sollicité Monsieur le Préfet afin qu'il rende un avis défavorable sur cette implantation.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Lionel QUILLET
1^{er} Vice-Président du Département



Département de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9
05 46 317 000 info@charente-maritime.fr

charente-maritime.fr



la
Charente
Maritime

Du vent, de l'eau et de la fibre

DÉPARTEMENT La session de printemps s'annonce calme, même si Dominique Bussereau poursuit sa lutte contre l'implantation éolienne

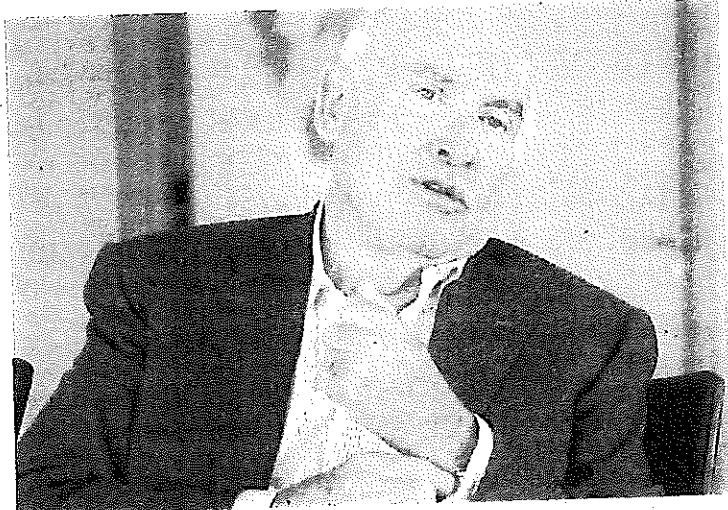
Hier, lors de la traditionnelle conférence de presse présentant la future session du Conseil départemental, Dominique Bussereau a concentré son propos sur trois dossiers : l'éolien, la qualité des eaux de baignade des plages royannaises et le lancement d'un plan pour le « numérique inclusif ».

Un moratoire sur l'éolien

Le président divers droite du Département a annoncé, hier, qu'il allait demander à son assemblée de « voter un moratoire de deux ans sur l'éolien ». Dominique Bussereau demande ainsi au préfet « de surseoir à toute implantation de nouvelle éolienne dans le département ». Il assume ce qu'il qualifie lui-même de « coup de pression politique » qui, effectivement, n'a rien de contraignant pour l'État. Le président du Département a justifié ce moratoire par le « risque sur nos paysages que fait courir la foultitude de projets éoliens ». Il évoque un danger pour l'image touristique de la Charente-Maritime, un secteur économique clé pour le territoire.

Royan : la qualité des eaux

La pollution des eaux de l'estuaire de la Gironde inquiète aussi Domini-



Dominique Bussereau. ARCHIVES JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET

que Bussereau. Suite aux relevés effectués l'été dernier sur les plages de l'agglomération royannaise, il en va de l'attrait touristique de la zone alors que les distinctions type Pavillon bleu s'éloignent dangereusement. Le président du Département a donc annoncé, hier, que le laboratoire d'analyses Qualyse allait être missionné pour connaître l'origine de cette détérioration des eaux de baignade royannaise. « Si nous ne trouvons pas de source spécifique, nous demanderons à nos amis de la Gironde de procéder à des recherches de leur côté », précise Dominique Bussereau en assurant qu'aucune piste n'est privilégiée.

Numérique : partout et pour tous

Sylvie Mercier (conseillère départementale de Thénac) a présenté le « plan d'actions pour un numérique

inclusif » que le Département adoptera. « On ne peut déployer des réseaux sans s'inquiéter des usages », glisse Sylvie Mercier. Dominique Bussereau complète : « Il nous faut un plan pour s'assurer que tous les Charentais-Maritimes sont inclus dans les usages numériques. » Et c'est ce que Mounir Mahjoubi (secrétaire d'État chargé du numérique) viendra, lundi prochain (18 mars), signer à La Rochelle. Avec cette charte « Territoire France connectée pour un numérique inclusif », la Charente-Maritime sera l'un des dix départements pionniers en la matière.

Luc Bourrienne

SUD OUEST.fr

Retrouvez en vidéo l'expression du « ras-le-bol » de Dominique Bussereau envers « l'excès d'éolien ».

Duval

Lusseau le 28 mars 2018.

M^{me} et M^o Roché J. Louis
4 rue d'Essouvert
Lusseau
17380 Landes

Monsieur Nazet maire de Boum
et le conseil municipal
3 rue de la Mairie
17330 Boum

Objet: implantation d'Éoliennes

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur par la présente de vous confirmer mon
patinage en mairie le mardi 13 mars après-midi, pour prendre
des renseignements sur une éventuelle deuxième implantation
d'Éoliennes sur votre commune et surtout dans la proximité
immédiate du village de Lusseau.

Aussi, les habitants de Lusseau, avons donc hérités d'un
tout "nouveau" et pour longtemps... "décor", immanquable...
de plusieurs grandes et imposantes Éoliennes. Je pense que nous
avons rempli notre devoir de citoyen, devant accepter la
transition énergétique et Ecologique, par la présence formelle
pour cela de ces très grandes et oppressantes machines.....
modifiant durablement! le charme de notre vallée du Biba
et de Charsé.

Il va donc, et là est bien la motivation de ce courrier, que nous ne pourrions pas, laisser faire sans bouger... s'installer une deuxième "vague" éolienne dans le secteur de Jusseau.

L'aimable personne rencontrée en mairie ce mardi 13, m'a plutôt rassuré sur ce sujet et faux projet semble t-il... en me disant « qu'il y en avez assez comme cela », que ce n'est pas du tout dans les projets des Elus de Bourant.

Je dis semble t-il, car malheureusement, nous savons tous que "les Eoliens" (comprenant les sociétés de prospection et d'implantation) continue "on ne peut plus"... leur recherches et démarches auprès des propriétaires fonciers avec d'agréables appâts financiers, afin de rallier le plus grand nombre à leur "Hobby"... et cela fonctionne !!

Nous ne voulons en aucun cas ressembler à nos malheureux voisins de la commune de Marsais et alentours!

De cela j'ai entendu et compris que ce n'est pas ce que vous souhaitez et j'en suis et nous en sommes heureux. Nous vous en remercions par avance.

Recevez, Monsieur le Maire, les plus sincères et respectueuses salutations, de vos voisins.

Rodé Jean Louis

Le nouveau parc éolien de 7 machines inauguré

Le parc éolien installé sur 2 communes est en fonction. Il couvrira les besoins de 22 000 foyers.

Georges Monbrun, maire de Nachamps et Roland Nazet, maire de Courant se sont félicités de leur partenariat avec la société Futuren.

NACHAMPS

Les personnalités se sont félicitées de l'achèvement de ce projet après 11 années d'élaboration. De nombreux propriétaires terriens concernés par cette installation avaient également fait le déplacement.

« J'ai pris la suite de ce projet lors de ma prise de fonction il y a quatre ans. Je ne peux qu'être réjoui de ce projet structurant, à cheval sur nos deux communes de Nachamps et Courant. Il a pu se réaliser grâce à une alliance et une mutualisation de nos objectifs. Nous avons l'impression de travailler pour le futur, regrettant que d'autres communes ne prennent pas leur part dans le développement durable. Je suis sûr qu'il n'y a pas de vent que dans notre secteur. Le bénéfice réside environnemental. Les bénéfices économiques se sont déplacés au fil des années de nos communes vers la CDC, sur décision gouvernementale.

Mais nous sommes fiers d'être devenu un territoire à énergie positive » explique Georges Monbrun, maire de Nachamps.

« La population n'a jamais émis d'opposition »

Roland Nazet, maire de Courant, met surtout l'accent sur « la production d'électricité verte qui couvrira les besoins des habitants et assurera des retombées économiques sur le territoire. Je tiens à remercier la population qui n'a jamais émis d'opposition à ce projet, pas plus que les conseils municipaux des deux communes. Ce parc en mouvement est une belle réussite, un exemple d'énergie alternative et raisonnable. Vive les nouveaux moulins à vent. »

La société d'exploitation des éoliennes était représentée par son directeur général Alexandre Morin. « Ce projet est exemplaire à plus d'un titre. Le travail de concertation au niveau local nous a permis de prendre les spécificités, les enjeux des habitants, des agriculteurs et des associations locales en compte le plus efficacement possible. Un exemple nous avons établi notre planning en fonction de la période de nidification des oiseaux présents dans le secteur, en particulier les busards. Les premiers kilowatts ont été mis en réseau en mai au niveau du poste source d'Archingeay. Les entreprises qui ont travaillé sur ce site sont locales ou régionales comme le seront les services de maintenance. Le plan acoustique sera affiné et adapté au fil des mois » confirme Alexandre Morin.

Quelques chiffres

Le parc éolien de Courant-Nachamps est composé de sept éoliennes Siemens délivrant une puissance unitaire de 3 mégawatts (MW) chacune. La capacité totale installée atteint donc 21 MW soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 22 000 habitants. « Les éoliennes entrent en fonction dès que la puissance du vent dépasse 12 km/h au niveau du moyeu des pales. En faisant le bilan sur une année en exploitation, elles produisent de l'électricité le quart du temps » précise Fabien Vialat, responsable du développement à Futuren.

Brigitte Foucaud

Du côté de la loi

Les promoteurs éoliens sont contraints de respecter les normes imposées par l'arsenal législatif. Les Vals de Saintonge comptent aujourd'hui de 4 à 6 éoliennes par site de production en service, de 5 à 9 éoliennes pour les parcs autorisés, mais sans entrée en production à ce jour. La distance inscrite dans la loi de 2015 entre les éoliennes et les zones d'habitation est de 500 m minimum. C'est la même distance pour les éoliennes installées près des monuments historiques. Mais le préfet peut décider d'augmenter cette distance.

! ?
C'est trop fort...
on attend l'arquête de satisfaction

Des machines de 150 m de hauteur qui ne servent à rien les $\frac{3}{4}$ du temps

Boissy

Boissy sous saint Yon le 09/02/2020

Mr Allain Roché
1 rue Chopin
91 790 Boissy s/st Yon

Propriétaire ;
4B rue d'Essouvert
Lusseau
17380 Landes

à

Monsieur le commissaire
d'enquête publique
3 rue de La Mairie
17330 Courant

Objet : Implantation d'éoliennes .

Monsieur Le Commissaire,

Une information vient de me parvenir , celle d'une deuxième implantation possible de 7 éoliennes sur la commune de Courant et pour laquelle une enquête publique est en cours jusqu'au 21 février 2020.

Né à Lusseau , héritier de ce formidable environnement , je reste bien sûr sensible à sa préservation et aux recherches actuelles pour y parvenir . Un moyen nouveau , non partagé par tous , est l'éolien. Les raisons de ce non partage sont multiples car à l'heure des transitions énergétiques il très difficile pour nous , citoyens, de faire la part des choses entre efficacité des techniques et dégradations environnementaux , voire profits humains !!

Sans s'y opposer systématiquement, accepter ces nouvelles orientations n'est pas chose simple pour nous tous .

Nul ne peut être insensible à l'impact environnemental créé par ces monstrueuses machines. La vue permanente et le bruit de jour comme de nuit pour les habitants de Lusseau, constituent une modification radicale dans le caractère jusque là si tranquille de notre village.

J'ajouterai à mes propos que ces transitions énergétiques ne pourront s'exonérer de la prise en compte de la biodiversité .

A ce titre, membre de la LPO depuis de nombreuses années, je constate avec beaucoup d'émotion l'impact de l'éolienne sur le monde des oiseaux. La technologie aérodynamique d'une éolienne est complexe. Le taux de mortalité des oiseaux est grand, et les recherches des causes ne sont pas terminées.

Contrairement à l'idée commune avancée, ce ne sont pas les rencontres physiques avec les pales ou le mat de l'éolienne qui tuent le plus les oiseaux mais bien plus les effets des mouvements de l'air comme la très forte dépression créée derrière la pale ou encore l'énorme contrepression créée au passage d'une pale devant le mat.

A titre d'information Clémentine Desfemmes dans un de ces rapports, démontre que les poumons des chiroptères (les chauve souris) sont très sensibles à la dépression, au point que ces mêmes organes explosent !

Une autre enquête s'intéressant à la vulnérabilité des rapaces vient de démontrer, que si cette espèce est particulièrement fragilisée, c'est tout simplement parce qu'elle est victime de son type d'alimentation : les petites proies mortes au sol dans l'environnement direct de l'éolienne attirant particulièrement le faucon crécerelle, la buse variable, le busard cendré ...

A ce propos, je constate avec un inquiétant étonnement que la troisième des 7 éoliennes, « La vigne franche », sur le nouveau projet de la commune de Courant, se trouve à moins de 700 mètres des habitations de Lusseau ! Elle est placée au côté d'une parcelle, « le Planti », où au cours de l'été dernier mon frère Xavier, la LPO et moi même avons pris toutes les dispositions, à la veille des moissons, pour protéger un nid de Busard cendré. Je demande bien sûr à la ligue de se positionner au cours de cette enquête publique.

Si je ne suis pas opposé à l'éolien absolument, je le suis plus sur l'excès, et demande une égalité des répartitions et des nuisances. Avec ce premier projet de 13 éoliennes, dont une à moins d'un kilomètre des habitations, il faut considérer que Lusseau donne largement sa part à la transition écologique. Plus serait extrêmement préjudiciable.

La situation, il est vrai, pour nous habitants de Lusseau reste très particulière. Le projet concerne une commune dont les nuisances ne concernent que très peu ses habitants au dépens d'un village d'une commune voisine non concernée sur le plan décisionnel.

En conclusion, nous sommes les héritiers d'un patrimoine environnemental exceptionnel, que nous aurons un jour à transmettre à notre tour. Pour que ni reproches ni dommages ne nous soient un jour réclamés, puissiez vous, Mr Le commissaire prendre en compte ce courrier.

Je souhaite vivement que lors de prochaines décisions au sein du conseil municipal de Courant, celles ci soient prises avec bon sens, en rejetant tout intérêt personnel ou cédant trop rapidement à ceux des industries du lobbying. J'ai de plus le sentiment que les solutions d'aujourd'hui naissent aussi vite qu'elles disparaissent. Ne pense t'on pas aujourd'hui que la solution de l'éolien serait du domaine marin !

Très cordialement à vous et avec toute ma reconnaissance.

Allain Roché

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
34	Frédérique Bonneau Lusseau	Refus - Ça suffit, non ? Lusseau.
35	Bonneau Alice Lusseau	Refus de nouvelles nuisances dans un si petit secteur !!!
36	Baudouin Jean-Paul Lusseau Landes cambes. Tuncopé	en tant qu'élus je suis solidaire des habitants de Lusseau dans l'existence en dépit des perfections que ça
37	GIRAUD Alain LUSSEAU LANDES	le adjoint. Je suis solidaire avec les habitants de Lusseau. contre le nouveau projet éolien.
38	PELLERIE Michel Avec Adolphe	Je sors de la Mairie de Landes - Je suis habitant du Hameau de Cassau
		de la commune de LANDES et contre l'implantation de la machine E3 qui est encore plus grande du Village que les deux implantés sur Cauvent.
39	BERTHELOT Jean- Claude 53 Rue A ⁿ Jean COURANT	Je constate que l'implantation de ce nouveau parc éolien dans sa généralité ne sera que des innombrables nuisances pour tous les villages concernés COURANT. L'impact de ce parc éolien - notamment notamment que les sociétés et Éolien plus les appareils sont Haut, pour être plus productif ont les rapprochés du village de 900 ^m on est à 500 ^m ce qui par le nombre densité d'environnement et la proximité. Nos serons situés dans un couloir qui fait du N-E vers le S-O et y a résurgence du vent. Je comprends que ces sociétés si nombreuses ont beaucoup d'argent à gagner. Les contribuables auront toujours leur facture d'Électricité

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>en augmentation quel que soit le nombre implantés Des pays comme la Suède le Danemark, l'Allemagne, qui avec implantés il y a 30 ans, ont abandonné cette production d'électricité. Je me répète l'intérêt principal c'est l'argent. Tout est financé à l'étranger, par quand la première barre a été construite le chef d'Équipe était un Français. Tous les employés étaient étrangers pourquoi, le aussi maintenance, et un coup mains élevée. Un moment donné il faut dire STOR Les politiques Départementaux n'ont aucun pouvoir actuellement pour envisager tout projet ou futur, ce qui reflète les faibles attentions lors des élections. Il existe d'autres énergies que l'on laisse de côté sans doute non lucratif.</p>
(40)	<p>GARITTE Catherine 42 rue Saint- Jean, 17330 Couvant</p>	<p>Je suis contre l'implantation des éoliennes pour les raisons suivantes =</p> <p>1) Bilan carbone mauvais. Dans les calculs effectués, ne sont pas pris en compte la fabrication, l'installation, la maintenance et le démantèlement des éoliennes; Pour combler le déficit de production lié aux aléas du vent (facteur de charge), augmentation</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>de production d'électricité liée au charbon, pétrole, etc.</p> <p>2) Matières polluantes pour l'extraction des terres rares (utilisation de produits chimiques rendant les terres non exploitables au niveau de l'agriculture); • pâtes non recyclables (en carbone et fibre de verre); • socles en béton armé qui ne seront pas ou peu démantelés transformant le le sous-sol en friche industriel</p> <p>3) Augmentation de la température du sol</p> <p>4) Problèmes de santé pour les humains et les animaux Emission d'infra-sons qui engendrent le "syndrome éolien" (difficulté de concentration, mémoire, irritabilité, plbl de sommeil, acouphène, maux de tête, nausées, tachycardie, trouble de la vue --) pour les humains et qui engendrent des mortalités de la faune (oiseaux, chauves-souris), diminution de la production de lait, mortalité d'ovins, etc. --</p> <p>5) Gaspillage de l'argent public (achat de l'énergie d'origine éolienne à un tarif très supérieur à celui fixé par le prix SPO problème du raccordement de l'énergie au</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>oiseau à la charge de l'Etat (dans les contribuables); augmentation de la construction de lignes à haute tension; subventions colossales de l'Etat à des sociétés privées; Coût des éoliennes pour l'Etat et pour les particuliers (double financement)</p> <p>6) Menace pour le tourisme et l'emploi</p> <p>7) Dégradation du paysage; chute de l'immobilier à terme.</p> <p>8) Surveillance des éoliennes de la calise</p> <p>Au niveau de Courant - pbl de pollution visuelle, mortalité des oiseaux, pbl agricoles, pbl de pollution auditive. J'aime la plaine celle des Charentes - Maritime se transforme en terrain industriel. Ce n'est pas ce que je souhaitais en venant vivre à Courant</p>
	<p>HA</p> <p>GEMON Alain 23 Rue du Prieuré LA Fayolle 17400 ESSOUVERT</p>	<p>Exploitant Agricole sur la commune d'ESSOUVERT et notamment à LA Benate, je ne suis pas contre l'énergie éolienne mais je considère que la répartition sur le territoire n'est pas équilibrée. En effet je comptabilise aujourd'hui déjà quatre vingt éoliennes visibles en même temps en venant</p>

8

42

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
3/2/2020 a 9h	Ouverture de la 3 ^{ème} permanence	
08/02 2020 10h30	Mr Legrand qu'ldex Lusseau 17380 LAUVRES	<p>Je ne suis pas d'accord pour l'implémentation de l'éolienne n°3 qui est plus prêt encore qu'elle actuellement en activité. Nous avons sonné la nuit - Beut aussi. La journée problème avec télévision + des frais supplémentaires du a ces machines. Donc je suis contre.</p>
CAUCHANDEAU	VAX Bazouay 5^{ème} partie 17330 et 12 rue de la mairie Courant 17330	<p>En préambule, je ne suis pas contre les énergies renouvelables mais je suis totalement contre la <u>prolifération anarchique</u> des parcs dans notre secteur. C'est une vraie génération spontanée et je ne suis pas le seul à le constater. La preuve</p> <ol style="list-style-type: none"> ① notre ancienne préfète M^{me} Abolivier lors de son discours de départ disait: je cite "le développement anarchique et un trop grand nombre de projets éoliens en Charente" ② M. Bussereau président du conseil départemental je cite: notre département est bordé par des implantations d'atolls et l'aérien ③ Plus récemment (déc 2019) les 4 présidents départementaux de l'ex Pdcou Charente se sont réunis pour dire stop au trop plein d'éolien, trop c'est trop. Le seuil de tolérance est totalement dépassé

(43)
Sujet : [INTERNET] Projet de parc éolien sur la commune de COURANT 17330
De : Jean-Claude Gilbert <giltan1779@gmail.com>
Date : 11/02/2020 16:56
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

e Gilbert <giltan1779@gmail.com>

Monsieur le Préfet.

J'habite près du parc éolien de la Foye à Migré, en service depuis 2015. Malgré de nombreuses réunions avec Valorem l'installateur, puis Valemo l'exploitant des nuisances sonores importantes persistent et deviennent particulièrement pénibles en période estivale.

En effet, comment pouvoir dormir fenêtres ouvertes, les nuits de canicule en entendant les "flops" incessants produits par le passage des pales devant le mât?

Les réunions avec Valorem/Valemo n'ont fait que décourager la majorité des participants qui finissent par abandonner ne comprenant plus le sens des discussions qui deviennent rapidement trop techniques et finalement incompréhensibles par les interlocuteurs. Le but est alors atteint, et de nouvelles réunions ne sont plus sollicitées.

Finalement, l'installateur se repli derrière des études acoustiques qui deviennent alors leur "bible".

Ce genre de pavé n'a pour seul but que d'en mettre plein la vue, c'est le terme qui convient parfaitement. Ce n'est qu'une simple apparence: un plan très clair, des équations fabuleuses, beaucoup de couleur, une conclusion nette. Par contre, quand on l'examine en détail, mais cela demande beaucoup de temps, on voit toutes les erreurs, approximations, contre vérités.

Je ne suis pas opposé à la mise en place d'éoliennes, bien que dans notre région la saturation arrive à grands pas, mais il est maintenant primordial de remédier aux inconvénients, ce qui est tout à fait possible, et démontré.

Les installateurs et de nombreux exploitants y sont opposés, afin de maintenir un rendement maximum. On nous a souvent parlé des Allemands qui acceptaient sans réserve les éoliennes. Mais même là-bas, les attitudes sont entrain de changer suite à de trop nombreuses installations. On a même envisagé de dédommager des riverains! Maintenant, il devient impératif de ne pas négliger l'envers de la médaille Allemande.

Dans la situation actuelle, je m'oppose à tout nouveau projet éolien sans garanties réelles relatives à la préservation de la qualité de vie des riverains..

L'expérience montre que les installateurs et la majorité des exploitants n'ont que faire des problèmes infligés aux riverains et continuent à ne faire qu'en fonction de leur intérêt immédiat.

En conséquence, après 4 années de vie infernale en été, et jusqu'au changement de leur attitude, je deviens un farouche opposant à toute nouvelle installation.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Claude GILBERT.

14

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Projet d'un parc éolien sur la commune de COURANT

De : croyl@club-internet.fr

Date : 12/02/2020 09:51

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe mes observations au nouveau parc éolien de Courant.

Cordialement

Cyril ROY

— Pièces jointes : —

observation Cyril ROY.pdf

30 octets

24.1
ROY Cyril
17 rue de la grande rivière
Ligueuil
17330 COURANT

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur Jean Pierre Grand,

Monsieur,

Suite à ma visite en mairie du 3 février, Je vous envoie mes observations en ce qui concerne le projet du nouveau parc éolien sur la commune de Courant.

Propriétaire d'une maison sur la commune dans le village de Ligueuil depuis 2003, mon choix de venir habiter à la campagne pour sa tranquillité, son calme et la nature.

En 2012 est né le premier projet d'implantation d'éolienne de la commune, il est vrai que je ne me suis pas opposé à ce projet, sensible à l'environnement et sans recule sur un tel projet.

Après un peu plus d'un an, voici un état des lieux sur le sujet :

- Sept éoliennes, trois au Sud Sud-Est et quatre à l'Ouest du village de Ligueuil, des vents dominants dans notre régions, des nuisances sonores incessantes et « pénétrantes», bruit des pales au passage du mat, une espèce de transmission par le sol,
- Une énergie dite « verte », produite ici et acheminée à 14 kilomètres, à Archingeay (au début du projet on nous avait dit que l'acheminement se ferait à Boisseuil 8 km !!), nous ne profitons même pas de cette énergie qui ne cesse d'augmenter sur nos factures, (aurions-nous que les inconvénients !!!)
- Quel est le bilan carbone ? entre la distance qui sépare le parc éolien et le point de livraison, passage de deux rivières La Trézence et la Boutonne, (de plus chaque parc éolien achemine sa production, est propriétaire du câble électriquenombre de câble qu'il va y avoir !!!!! autant qu'existe de projet !!!)
- Une pollution visuel, des flashes pour les signalés blancs en journée/rouge la nuit,
- Nous pouvons dénombrer pas moins de 55 éoliennes depuis les hauteurs du village de Ligueuil,

Je m'oppose à ce projet de sept nouvelles éoliennes, l'implantation des éoliennes E1 et E2 vont encercler un peu plus le village de Ligueuil, sans parler des gens habitants au hameau du Petit Malvau, pour nous ce sera de nouvelles nuisances sonores et visuels, lorsque le vent est orienté Nord Est nous n'avions pas de bruit d'éolienne aujourd'hui. A savoir que nous sommes plus haut que la base des éoliennes, au finale nous serons plus prêt de la hauteur des pales..... Le village est encaissé donc un effet d'échosEt les éoliennes E3, E4, E5, E6 vont amplifiés les nuisances déjà existantes. Production acheminé à Saint Jean d'Angely, à 15 kilomètres, passage de l'A10, de la Boutonne et contournement de la villePour un projet environnemental !!!!!

h.2

Les premières éoliennes de 150 mètre de haut, une impression même situé, à peine 1km de les avoir sur le pas de la porte, alors je ne peux m'imaginer des éoliennes de 180 mètre !!!!

Nous sommes inquiet aux conséquences sur notre sommeil, sur notre santé, des études révèlent qu'un influence négative sur notre santé.....nervosité

Notre espace rural et naturel est en train de disparaître par une spéculation financière, combien d'éolienne faudra-t-il supporter, un autre projet sur Bernay Saint Martin, une extension de quatre éoliennes sur Nachamps (premier parc).

En plus de tout ça, je lis des observations qui vous sont parvenues, en faveur d'un tel projet, des personnes qui n'habitent pas à proximité, mais qui n'ont qu'en tête se faire de l'argent, exemple de ce Monsieur de la société DEPANN TELE SAT et ce Monsieur Jacques REDON habite-t-il à proximité, car pas d'adresse postale, on peut penser qu'il soit de la Vienne vu son adresse mail (jacq86) en quoi est-il concerné.....

D'autre nous dites qu'ils préfèrent des éoliennes au nucléaire, mais combien de centrale sont prévu d'être fermée ???? AUCUNE

Puisqu'aujourd'hui tout est une question d'argent et de profit pour certain.....savez-vous que la valeur immobilière a perdu 30 à 40% !!!!


Que dois-je faire de ma maisonlorsqu'il y a du vent, à l'étage j'entends le bruit de ces pales, dois-je plus isolé, je suis déjà en double vitrage, une isolation des sous pentes faites en 2006 mais ne suffisant plus..... Tout ça à mes frais, pendant que certain se remplissent les poches !!!!

Quant au démentiellement dans quelles années qui en aura la charge le propriétaire du terrain ??? Histoire qui finira comme en Allemagne avec des ruines d'éolienne dans notre paysage ???

On ne peut pas laisser un construire un tel parc, que va-t-on devenir ????? un bruit incessant à tout vent, et une vue bouchée par des éoliennes à 360° !!!!

Salutations

Cyril ROY


Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique parc éolien LIGUEUIL/COURANT
De : 0662358971@neuf.fr
Date : 12/02/2020 13:56
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

CHOLLET Francis
LIGUEUIL 17330 COURANT

Ligueuil, courriel du 12 février 2020

Monsieur,

Je m'oppose fermement au projet éolien de 7 éoliennes supplémentaires, en effet habitant à Ligueuil je constate des nuisances visuels et sonores, cela défigure le paysage de nos campagnes sans parler des nuisances sonores et de ronronnement permanent comme si on habitait sur une autoroute.

Sommes nous condamnés à nous enfermer été comme hiver à cause du bruit ? Notre santé en prend un coup !!

Comment pouvez-vous prendre en compte des commentaires de personnes n'habitant pas Ligueuil et Courant n'y a proximité ?

Ces personnes là où leur seul intérêt est leur profit personnel à soif d'argent !! Vendeur de parabole et autres personnes ne vivant pas dans nos villages n' y a proximité d' éoliennes !!!

D'autre préfères les éoliennes au nucléaire, certes mais d'autre énergies renouvelables comme le solaire produit bien plus d'électricité que le vent !!

Écologie vous me faire rire, le béton les km de câbles pour rejoindre les centrales, avez vous pensez à leur durée de vie et le recyclage ??

Nous sommes encerclés par les éoliennes ça devient insupportable !!

Non, non et non stop ● !!!

A bon entendeur !!

Francis CHOLLET

[INTERNET] Avis sur le projet éolien de Courant

46
Sujet : [INTERNET] Avis sur le projet éolien de Courant

De : Marchal Christian <marchal.chris75@gmail.com>

Date : 12/02/2020 17:38

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'apporte mon soutien au projet éolien de Courant.

Habitant du département, j'ai par mes déplacements professionnels, sillonné le Val de Saintonge durant plusieurs années.

Je suis sensible au paysage Charentais, c'est pourquoi j'ai décidé de m'y installer il y a de nombreuses années.

Cependant, dans le contexte actuel, l'éolien n'est plus option. Nous avons besoin de cette énergie propre et renouvelable.

Les considérations paysagères individuelles que l'on dénombre sur tous les projets de ce type, sont subjectives et futiles.

Allons de l'avant pour le bien collectif et l'avenir de nos enfants.

M Marchal

(INTERNET] Eolienne à Courant

(A)
Sujet : [INTERNET] Eolienne à Courant

De : claudine MARCHAL <claudinemarchal22@gmail.com>

Date : 12/02/2020 18:28

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire part de mon avis positif quant au projet éolien sur la commune de Courant.
Un projet est actuellement à l'étude à proximité de ma propriété qui se trouve aux alentours de Surgères, non loin de Courant.

Il n'est pas possible de nier l'envergure de ces projets éoliens qui s'implantent sur nos territoires.
Mais il faut raison garder, la peur de l'inconnu est légitime pour les habitants mais les gardes fous sont nombreux dans ce genre de projets.

Il n'est pas concevable que ce projet ait franchi toutes ces étapes sans avoir écarté les contraintes de salubrité et de sécurité nécessaires.

Force est de constater que le dossier présenté est très sérieux et surprenant par sa précision sur tous les thèmes abordés.

Concentrons nous sur l'objectif et faisons en sorte que ce projet puisse produire de l'énergie propre en tout respect de la riveraineté et de l'environnement.

Mme Marchal

[INTERNET] Parc éolien sur Courant

18

Sujet : [INTERNET] Parc éolien sur Courant

De : Fortaleza Bresil <Jolipapa1@hotmail.fr>

Date : 13/02/2020 11:34

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur Le commissaire/enquêteur

Je vous fais part de ma totale opposition du future parc. En effet, les Vals de Saintonge deviennent, au vu du nombre de parcs en exploitation, au vu du nombre de futurs parcs et au nom d'une soi-disant énergie propre, un site privilégié du territoire pour les développeurs.

Ceci est scandaleux, un déni de démocratie de proximité flagrant au mépris de la préservation du paysage.

Cordialement

P.TOUMI

Habitant à proximité de Courant.

Provenance : Courrier pour Windows 10

Sujet : [INTERNET] Projet implantation éoliennes - Projet Courant 17330 Juillet 2019

De : Emilie RACAULT <EmilleRacault@hotmail.fr>

Date : 13/02/2020 11:37

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je viens vers vous pour m'opposer en partie au projet des éolines de la commune de Courant (17330). Habitante de La Benâte/Essouvert, la proximité des éoliennes avec La Benâte et Lussaud est nuisible à nos communes.

Le projet concerne Courant, et même si les terrains d'implantation sont sur cette commune, l'impact sur le paysage et la nuisance sonore, ainsi que la nuisance au niveau de la réception des ondes hertziennes et satellites, affectera les communes de La Benâte et de Lussaud.

Je ne connais pas tout les tenants et les aboutissants, mais est-ce que la commune d'Essouvert sera dédommagée pour ces nuisances ? Est-ce qu'un accord a été passé entre les mairies par rapport à cette implantation ?

La décision de placer des éoliennes ne devrait pas se limiter à l'emplacement terrestre mais prendre en compte également l'impact général. Je trouve ça trop facile pour Courant de faire subir les désagrément aux communes alentour voire même à ses communes rattachées alors que c'est elle qui en tirera tout les bénéfices (ayant habité Ligueuil jusqu'en 2017, je peux vous dire que les communes rattachées ne bénéficient pas de grand-chose).

J'espère que ces réflexions seront prises en compte dans la décision finale.

D'avance merci de m'avoir lu.

Cordialement.

Emilie Racault